



Réserve Naturelle
MARAIS DE TALIGNY



Rapport d'activité

2020



L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.



Espace naturel sensible

Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny

Plan de gestion 2015-2020

Evaluation annuelle -
Année 2020

(La Roche-Clermault - 37)

Cogestion de la réserve :



Gestion hydraulique de la réserve :



Avec le soutien financier de :



Rédaction :

M. Bastien MARTIN (PNR LAT) ; M. David MOREL (CC CVL)

Photos de couverture et de dos : Cétoine dorée (*Cetonia aurata*) et vue du marais de Taligny (photos PNR LAT).

Sommaire

Contexte de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny.....	1
Introduction et contexte de l'année 2020	2
A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2020	3
B –Evaluation des opérations réalisées en 2020	5
I – Restauration du fonctionnement hydraulique du marais et des habitats paludicoles.....	5
1) Comprendre le fonctionnement hydrologique du marais et restaurer son inondabilité ...	5
TU 1 et TU2 : Travaux hydrauliques sur le fossé central et le Négron	5
SE2/ENS16 : Suivi des hauteurs d'eau	11
II – Assurer la gestion durable d'une mosaïque d'habitats à l'échelle du marais.....	14
1) Définir et évaluer des pratiques de gestion favorables aux habitats et aux espèces sensibles.....	14
TE1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin	14
TE4 : Entretien des infrastructures, sentiers et clôtures	17
SE3 : Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les orthoptères	17
2) Lutter contre le développement d'espèces envahissantes	20
SE4 : Suivi des espèces exotiques envahissantes.....	20
III – Améliorer les connaissances sur la diversité biologique du marais	21
1) Développer les connaissances sur la diversité patrimoniale de groupes taxonomiques non prospectés sur le marais.....	21
SE7 : Veille patrimoniale et inventaire complémentaire.....	21
2) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces patrimoniales	24
SE9 : Poursuite du protocole de suivi des oiseaux nicheurs par baguage (STOC capture - MNHN).....	24
SE10 : Suivi de la reproduction des amphibiens sur les zones humides	26
SE11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	28
SE12 : Définition et mise en place d'un protocole de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF).	31
IV - Concevoir et animer une stratégie de valorisation du marais, et favoriser l'appropriation de la RNR par la population locale	33

PI3 : Développement d'un programme d'animation à destination du grand public et PI4 : Développement de projets éducatifs	33
AD4 : Gestion administrative et financière de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR 2015-2020.....	34
AD5 : Evaluation et renouvellement du plan de gestion	35
PO1 : Surveillance du site.	37
C –Synthèse des actions 2020	39
D – Bilans financiers 2020	41
ANNEXE.....	44
Annexe 1 : Liste des nouvelles observations effectuées sur l'année 2020.....	44
Annexe 2 : Déclinaison des enjeux et objectifs pour le plan de gestion 2022-2033 de la réserve.....	47
Annexe 3 : Arrêté du président de la région Centre-Val de Loire portant autorisation d'une battue de régulation sur l'espèce Sanglier.....	48
Annexe 4 : Détail du bilan financier du SBNM sur 2019 et 2020 pour les travaux de restauration :.....	50

Table des illustrations :

Figure 1: La réserve du marais de Taligny (Mai 2020, photo PNRLAT)	1
Figure 2: Plan de répartition des travaux sur le marais de Taligny	7
Figure 3: Arasement de l'ancienne surverse amont en béton et aménagement d'une rampe en enrochement (photo PNRLAT)	8
Figure 4: Restauration morphologique du fossé central (photo PNRLAT)	8
Figure 5: Restauration morphologique du Négron en amont de la réserve et visite avec les élus du conseil syndical du SBNM le 08/12/2020 (photos SBNM - CC CVL)	9
Figure 6: Restauration morphologique du Bras de Vrilly (photo SBNM-CCCVL).....	9
Figure 7: Zones prairiales inondées en juillet 2020 sous l'influence des travaux (Photo PNR LAT).....	10
Figure 8: Le suivi des échelles limnimétriques permet d'avoir une vision très précise des effets des travaux sur l'hydraulique du marais (Photo PNR LAT)	12
Figure 9: Localisation des stations de suivis hydraulique du marais de Taligny	13
Figure 10: Localisation des parcelles pâturées.....	15
Figure 11: Localisation des zones de Chardons broyées en 2019 et 2020 (carte PNRLAT)	16
Figure 12 : Développement d'une roselière à Iris partiellement ennoyée en bordure du fossé central (photo PNRLAT)	19
Figure 13: Herbiers de characées dans une mare restaurée (Photo PNR LAT).....	23
Figure 14 : Journée de prospection entre naturalistes bénévoles sur et autour de la RNR (N. VIVERET - CPIE TVL, Août 2020)	23
Figure 15: Evolution du nombre d'individus bagués (B, gris clair) et contrôlés (C, gris foncé) lors du STOC depuis 2013.	25
Figure 16: Linotte mélodieuse, un migrateur partiel essentiellement granivore, bagué sur la RNR (photo PNRLAT)	26
Figure 17: Grenouille verte indéterminée (<i>Pelophylax</i> sp.), le taxon le plus répandu sur la RNR en 2020 (Photo PNR LAT)	27
Figure 18: Exemple de la carte de répartition de <i>Shoenoplectus tabernaemontani</i> (B. BESSE, 2020).	29
Figure 19: A gauche ; Station de Jonc des chaisiers glauque au sein d'une Iridiaie inondée – A droite ; inflorescence de <i>S. tabernaemontani</i> (Photo PNR LAT)	30
Figure 20: Flambé (<i>Iphiclidia podalirius</i>), nouvelle espèce recensée en 2020 sur la RNR (Photo PNRLAT).....	32
Figure 21: Chantier bénévole de création d'une clôture végétale autour d'une nouvelle mare (Photo CPIE TVDL)	34
Figure 22: Visite sur site du comité consultatif de la réserve le 11 mars 2020 (photo PNR LAT).....	36
Figure 23: Photo prise au photo-piège d'un sanglier sur la réserve. Les observations se sont multipliées en 2020 (Photo PNR LAT)	38

Contexte de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny

Le marais de Taligny a un intérêt écologique important car il présente les caractéristiques d'un bas-marais alcalin avec la présence d'habitats et d'espèces patrimoniales telles que la Samole de Valérand, le Râle d'eau et l'Agrion de Mercure. Les différents inventaires réalisés depuis des années ont permis d'identifier 11 habitats d'intérêt patrimonial et 36 espèces d'intérêt patrimonial « fort » à « majeur ».

Depuis février 2014, le site bénéficie d'un classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR), sur une surface de 20 ha, qui vient compléter son inscription au titre des Espaces Naturels Sensibles d'Indre-et-Loire en 2012 pour une superficie de 86 ha. Ainsi, un plan de gestion de la RNR a été approuvé. Il définit pour 6 ans (2015-2020) les mesures de gestion nécessaires à la conservation du site et repose sur 4 axes majeurs :

- Restaurer une zone humide fonctionnelle ;
- Gérer les habitats par des pratiques durables ;
- Approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du marais ;
- Valoriser le marais dans l'offre touristique locale.

Afin d'avoir une mise en œuvre cohérente de ce plan de gestion et des 43 actions identifiées, le Conseil régional Centre-Val de Loire, la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et le PNR Loire-Anjou-Touraine se sont engagés dans une convention de gestion de la RNR. Ainsi, la C.C. Chinon, Vienne et Loire est désignée cogestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage sur les actions de restauration, d'entretien et de valorisation. Le PNR est également désigné cogestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage pour les actions de suivis scientifiques et naturalistes.

En 2018, la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire a délégué au Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) la réalisation des travaux de restauration hydraulique prévus au plan de gestion de la RNR et de l'ENS.



Figure 1: La réserve du marais de Taligny (Mai 2020, photo PNRLAT)

Introduction et contexte de l'année 2020

L'évaluation annuelle du plan de gestion est l'occasion de faire le bilan détaillé des opérations de l'année écoulée afin de préciser le plan de travail de l'année suivante. L'évaluation précise l'état d'avancement des opérations (non réalisées, en cours ou réalisées) en expliquant les raisons du retard ou du report, de l'écart entre les coûts prévus et réels, les résultats du suivi d'efficacité (succès ou échec de l'opération). Elle permet d'évaluer la qualité des opérations au regard des objectifs fixés à court, moyen ou long terme, dans le plan de gestion de la réserve. Enfin ce bilan permet également de justifier certaines modifications ou actions supplémentaires à prévoir.

L'année 2020 signe l'achèvement du premier plan de gestion de la RNR du marais de Taligny et est marquée par plusieurs actions importantes sur la réserve et sa gestion.

D'abord la poursuite et l'achèvement des travaux de restauration hydraulique, engagés en 2019, à engendrée une réhumidification importante du marais et fortement impactée les milieux et leur biodiversité. Ils ont ainsi permis à une zone humide qui avait été longtemps perturbée, de retrouver des fonctions hydrauliques essentielles à son bon fonctionnement.

La mise en œuvre de cette action très complexe a mobilisé de gros moyens techniques, humains et financiers et a nécessité jusqu'au dernier moment des ajustements afin de prendre en compte tous les aspects dans et autour de la réserve (préservation de l'activité sylvicole proche, répartition des débits, gestion des sédiments, ...).

Ces aménagements demanderont à être suivis dans le temps et leurs effets sur la faune, la flore et les habitats pourront être mesurés dans les années à venir, mais déjà des effets sont prometteurs quant à la capacité du site à retrouver, au moins en partie, une biodiversité plus adaptée et équilibrée.

Ensuite, l'année 2020 est également l'année du bilan et de l'évaluation de l'ensemble du plan de gestion mis en œuvre depuis 2015. Ainsi, une évaluation de toutes les actions a été faite afin d'estimer leurs degrés de réalisation, leurs effets, leurs coûts et estimer si le ou les objectif(s) ont été atteints. Ce travail, très important, a été mis en œuvre en concertation avec les membres du comité consultatif et permet ainsi de préparer les bases du futur plan de gestion de la réserve.

Car c'est la finalité de ce travail que de réfléchir à ce qui a été mis en œuvre, réussis ou non, et d'en tirer toutes les conclusions pour travailler à la conception d'un nouveau plan de gestion sur une réserve au périmètre qui sera probablement élargi, avec des enjeux actualisés et des nouveaux objectifs à atteindre.

Elu(e)s, gestionnaires, technicien(ne)s, pêcheurs, chasseurs, riverains, ... réunis et concertés afin de travailler à un nouveau projet pour une nouvelle réserve ambitieuse, dédiée à la préservation de l'environnement et à sa valorisation auprès du public.

A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2020

L'année 2020 est la sixième et dernière année de mise en œuvre concrète du premier plan de gestion de la RNR du « Marais de Taligny » depuis sa création en 2014.

Pour rappel, la mise en œuvre de ce plan de gestion a été confiée à 2 cogestionnaires :

- **La Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire**, pour les actions de « *restauration, d'entretien et de valorisation touristique. Cette prise en charge se caractérise par la maîtrise d'ouvrage des actions préalables (autorisations administratives, études techniques préalables des projets) et l'exécution des actions. La Communauté de communes portera également les actions liées à l'animation administrative de la RNR, à la mise en œuvre des actions pédagogiques, à la communication et à la surveillance du site* ».
- **Le PNR Loire-Anjou-Touraine**, pour les « *missions d'études et de suivis naturalistes du site, des aspects scientifiques, de l'évaluation annuelle et de l'organisation des comités scientifiques et consultatifs de la RNR, il assistera également la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire à la mise en œuvre des actions qui lui sont dévolues en tant qu'assistant au maître d'ouvrage* ».

Une convention entre la région Centre-Val de Loire, la CC Chinon, Vienne et Loire et le PNR LAT a été signée pour définir les modalités de gestion de la RNR le 3 février 2015 et ce pour une durée de 6 ans.

Depuis 2018, le Syndicat de Bassin du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) s'est vu déléguer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) par la CC CVL et la Communauté de Commune du Pays Loudunais (CC PL), pour la Vienne aval et ses affluents. De ce fait, tous les travaux liés à l'hydraulique sur le marais de Taligny sont maintenant suivis et mis en œuvre par le SBNM qui devient ainsi un nouvel intervenant sur la réserve.

Les opérations prévues pour l'année 2020 et validées par le comité consultatif du 11 mars 2020 sont :

Opérations annuelles initialement prévues pour 2020	Code
Travaux hydrauliques sur le fossé central	TU1
Travaux hydrauliques sur le Négron	TU2
Suivi des hauteurs d'eau	SE2/ENS16
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin	TE1
Entretien des infrastructures, sentiers et clôtures	TE4
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	SE3
Suivi des espèces exotiques invasives	SE4
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	SE7
Poursuite du protocole de suivi des oiseaux nicheurs par baguage (STOC)	SE9
Suivi des Amphibiens	SE10
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	SE11

Suivi des papillons de jour (STERF)	SE12
Gestion administrative et financière de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR 2014-2019	AD4
Evaluation et renouvellement du plan de gestion	AD5
Conception, diffusion et promotion de support de communication	PI2
Développement d'un programme d'animation à destination du grand public	PI3
Surveillance du site	PO1

B –Evaluation des opérations réalisées en 2020

I – Restauration du fonctionnement hydraulique du marais et des habitats paludicoles

1) Comprendre le fonctionnement hydrologique du marais et restaurer son inondabilité

- **TU1 et TU2 : Travaux hydrauliques sur le fossé central et le Négron**

Réalisation :

Maîtrise d’ouvrage : SBNM

Maitrise d’œuvre : Burgeap

Assistance à maîtrise d’ouvrage : CC CVL et PNR LAT

Prestataire : Joly SARL

Suite à l’autorisation environnementale délivrée par arrêté préfectoral, les travaux hydrauliques sur le fossé central et le Négron ont été engagés par l’entreprise Joly sous la maîtrise d’ouvrage du SBNM, accompagné par la CCVL et le bureau d’étude de maitrise d’œuvre BURGEAP, fin septembre 2019. Ils ont néanmoins dû être stoppés début novembre 2020 à cause de la pluviométrie importante entre octobre et décembre 2020 qui ont rendu le site inaccessible.

Temps consacré à l’opération (en j)	Prévu	Réalisé
SBNM	50 jrs	105 jrs
CC CVL	/	>15 jrs
PNR LAT	3 jrs	3.2 jrs

Dépenses	Prévu	Réalisé
SBNM*	336 000 € TTC	168 609.16 € TTC
CC CVL - plantations	/	1 660 € TTC

* : bilan sur les 2 années 2019-2020

Rappel des travaux engagés en 2019 :

Les opérations ont commencé par la restauration morphologique de l’ancien gué du moulin de Vrilly. Celui-ci a été rabaissé de 30 cm et le profil en large du Négron a été retravaillé avec des apports de matériaux (pierres de champs) pour reformer un radier et des banquettes en pied de berge.

Ensuite, a été engagé la suppression du pont canal, au cœur du marais de Taligny, qui permettait au Négron d’enjamber le fossé central qui a été remplacé par la création d’une confluence Négron/fossé central qui remonte le niveau moyen des eaux au droit de la RNR. Cette confluence a permis de mieux répartir les eaux entre les 2 bras, le but étant de renvoyer environs la moitié des débits d’étiages vers le Négron (en direction de moulin Ciret) et la moitié par une surverse nouvellement créée vers le fossé central. Cet aménagement s’est accompagné d’une restauration morphologique du lit du Négron en amont de l’ancien pont canal (très envasé sur ce secteur) par la création de banquettes et de zones de radiers par apports de granulats (pierre de champs) pour diversifier les écoulements et les habitats sur le ruisseau.

Des travaux de diversification (création de deux radiers) et de reprise de radiers (arase partielle et création de banquettes) ont également été réalisés au niveau de moulin Ciret afin de rabaisser la hauteur de ces derniers pour éviter un envasement du bief et faciliter les écoulements des eaux.

A l'issue de ces travaux stoppés en novembre 2019 par la pluviométrie, il s'est avéré nécessaire de recalculer les côtes de la nouvelle confluence et du bief de Ciret. En effet, une surélévation de la nappe du marais et de la hauteur des niveaux d'eau dans le fossé central de 15 à 20 centimètres suivants les secteurs a été constatée et ne permettait pas de respecter les objectifs de côtes vis-à-vis de la peupleraie de la Roche-Clermault qui s'est retrouvée en partie ennoyée.

Reprise des travaux en 2020 :

En avril 2020, l'entreprise Joly est revenue sur site pour reprendre le cours des travaux.

Une des premières interventions a été de reprendre les profils en long et en large du bras de Ciret (entre la nouvelle confluence et le moulin) ainsi que le niveau de la surverse vers le fossé central, créée avec la confluence, pour atteindre le niveau d'objectif d'eau dans le marais. Le bras de Ciret a ainsi été élargi, le radier rabassé en dessous de la côte proposée par la modélisation hydraulique (version 2019) et le chenal de la surverse a été élargi pour faciliter les écoulements et éviter un phénomène de retenue d'eau trop important. La zone de radiers sur la partie aval du marais (point de référence de la qualité biologique permettant d'évaluer les travaux) au niveau du « Pont de la réserve » a également été dévasé afin de réduire l'effet seuil qu'il créait.

Par la suite, entre mai et juin, l'ensemble du fossé central en aval de la nouvelle confluence a été entièrement restauré morphologiquement en réutilisant les matériaux tourbeux extraits pour la création des nouvelles mares. Le fossé initialement très profond, large et sans aucune diversité, a vu son fond remonté et diversifié avec la création de zones de radiers successives. Les berges abruptes ont été retalutées en pentes douces, ce qui permet à ce « fossé » de moins drainer le marais et d'offrir un biotope proche de celui d'un ruisseau avec une alternance de radiers et de fosses très intéressantes. Sur une des berges de ce « fossé central » restauré, un décaissement des berges de 10-20 cm sur 10 mètres de long permet de créer une surverse des eaux de crues vers la roselière (hauteur d'eau observée de plus de 20 cm en période de crue). Ainsi, en cas de débordement, les eaux peuvent plus facilement entrer dans le cœur de la roselière nord et y être stockées. Favorisant ainsi l'effet « tampon » de la zone humide sur les crues et sa capacité de stockage d'eau.

En août, les travaux se sont ensuite déplacés sur la partie Sud du marais, à l'entrée du Négron sur la RNR, symbolisé par un ancien ouvrage de surverse en béton qui renvoyait la majorité des eaux du cours d'eau dans le bief dit « de Vrilly » (en référence au moulin situé à en aval direct). Un premier travail de retrait des bouchons vaseux sur ce bief a été effectué afin de rétablir un écoulement plus dynamique.

Puis le travail de rabaissement d'environ 53 cm de la surverse en béton a pu être engagé en septembre avec la suppression des structures en béton et la création d'une rampe en enrochement complétée par la création de zones de radiers successives. Ainsi, l'ancien seuil complètement infranchissable pour la faune piscicole et déconnectant le Négron du marais est maintenant supprimé. Il permet le passage des poissons (remontée et descente), la descente des sédiments et l'alimentation en eau du marais en récupérant près de la moitié du débit du Négron (l'autre moitié allant dans le bief de Vrilly). L'aménagement a enfin été complété par la pose d'une passerelle agricole permettant le passage d'un tracteur pour l'entretien de la parcelle privée qui longe la RNR.

Enfin, à l'automne 2020, les travaux se sont terminés par la création de radiers et de banquettes sur le bras de Vrilly en aval du moulin du même nom, permettant ainsi de diversifier le bief auparavant très envasé et uniforme et de faire la jonction avec la nouvelle confluence.

Les travaux ont également été complétés par la plantation de ligneux (Saules Marsault, Saule blanc, Aulne glutineux) et des bouturages d'espèces du site (saules) autour des aménagements récents (nouvelle confluence, et surverse réaménagée).

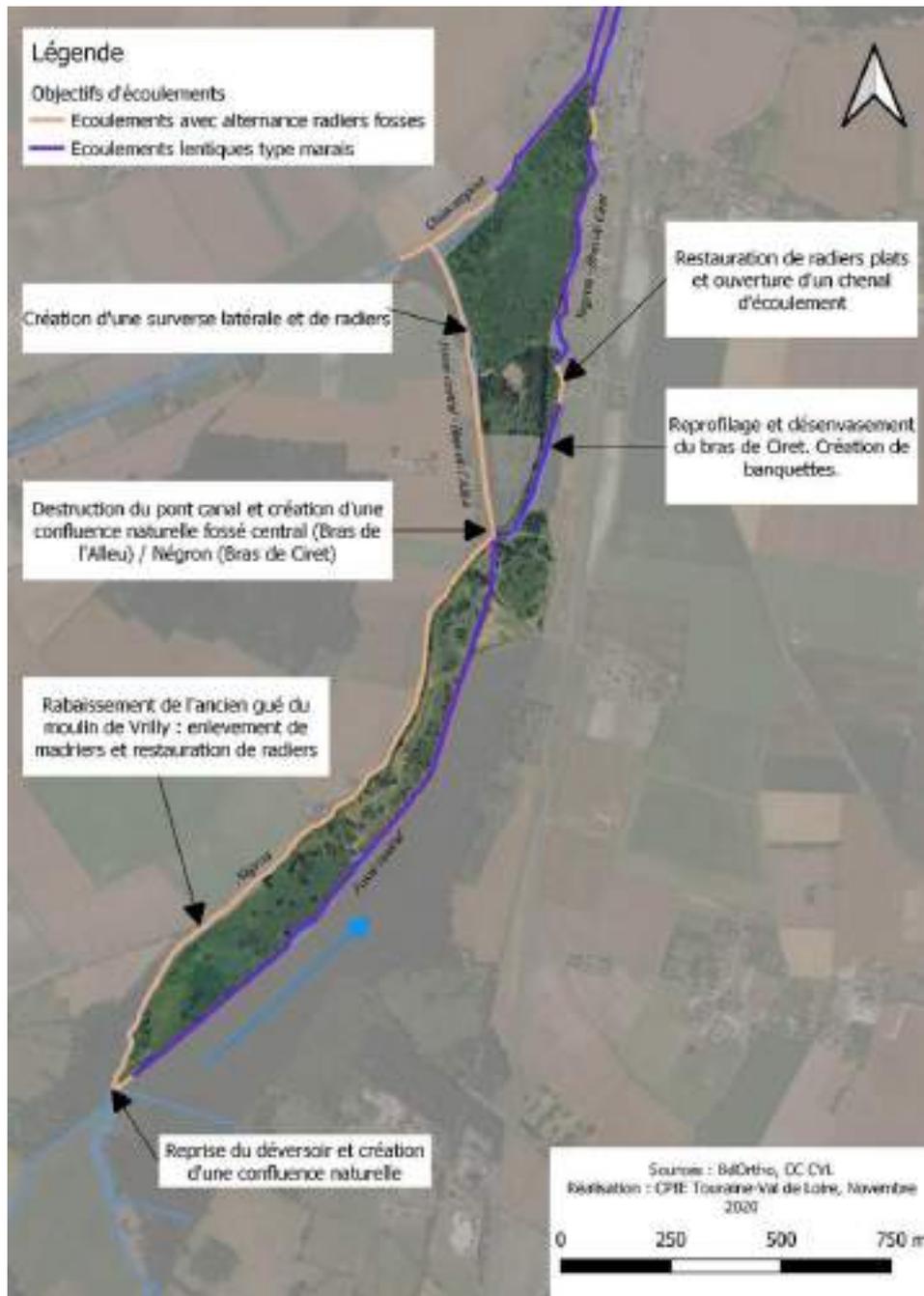


Figure 2: Plan de répartition des travaux sur le marais de Taligny



Figure 3: Arasement de l'ancienne surverse amont en béton et aménagement d'une rampe en enrochement (photo PNRLAT)



Figure 4: Restauration morphologique du fossé central (photo PNRLAT)



Figure 5: Restauration morphologique du Négron en amont de la réserve et visite avec les élus du conseil syndical du SBNM le 08/12/2020 (photos SBNM - CC CVL)



Figure 6: Restauration morphologique du Bras de Vrilly (photo SBNM-CCCVL)

Analyse :

La finalisation des travaux de restauration hydraulique du marais signe l'aboutissement de plus de 6 années d'études, de concertations et de démarches administratives visant à atteindre un objectif majeur du plan de gestion de la réserve (OLT A : Restaurer le fonctionnement hydraulique du marais et les habitats palustres) et ont permis d'observer très rapidement des effets visibles sur les niveaux d'eau dans le marais, en particulier au sein de la réserve.

Malheureusement, comme pressenti lors de la réalisation des travaux en 2019 (cf. évaluation de 2019) la mise en œuvre sur le terrain s'est révélée très complexe. En effet, les relevés topographiques historiques (2014 et 2016) imprécis ou incomplets, qu'il a fallu actualiser (2019 et 2020) et cumulés avec une forte dynamique de la végétation aquatique (végétation d'hélophytes) qui a eu tendance à rapidement restreindre les zones d'écoulements dans les biefs, ont augmentés les niveaux d'eau dans le marais à des côtes supérieures (parfois de plus 20 cm) à celles initialement prévues. Durant l'été 2020, une lame d'eau restait ainsi présente au sein des pâtures de la réserve et dans les parties basses des peupleraies communales.

En conséquence, des ajustements ont été nécessaires, à plusieurs reprises, mis en œuvre par l'Ets Joly sous la direction du SBNM et de la CC CVL afin d'ajuster les côtes des nouveaux

aménagements et d'atteindre la côte « objectif » au module (débit moyen du Négron) permettant d'avoir une réhumidification du marais sans impacter la populiculture de manière trop importante.

Néanmoins, dès le printemps 2020 les effets des travaux ont été très rapidement constatés sur le terrain avec la présence d'une nappe d'eau au cœur de la RNR et sur les abords directs du fossé central, sur près de 400 mètres en amont de « l'ancien » pont-canal. Cette réhumidification, artificiellement plus prononcée durant la période des travaux, a eu des effets très intéressants sur les habitats, la faune et la flore de la réserve. Ainsi, avec la présence d'une lame d'eau pouvant aller jusqu'à 20-30 cm parfois au cœur des parcelles même au mois de juin, des réapparitions d'espèces ou d'habitats disparus depuis un certain temps ont été constatées. C'est le cas des herbiers de Characées (*Chara vulgaris*) qui ont complètement « explosés » sur toutes les zones dénudées de végétation, les stations de Joncs des chaisiers glauques (*Schoenopectus tabaermontani* – espèces d'intérêt patrimonial fort), de la Samole de Valérand (*Samolus valerandi* – espèce patrimoniale d'intérêt fort), etc... d'autres espèces animales ont également pu profiter de ce nouvel état. C'est le cas, par exemple, du Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) dont des indices de présence (crottiers notamment) ont pu être retrouvés au cœur des pâtures de la réserve, favorisés par leur inondation ponctuelle lui offrant un nouvel habitat.



Figure 7: Zones prairiales inondées en juillet 2020 sous l'influence des travaux (Photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

La finalisation des travaux de restauration du Négron et du fossé central permet de modifier de façon conséquente le fonctionnement hydraulique du marais. Ainsi, d'un état dégradé, favorisé par le drainage du site (via un fossé profond et uniforme) et la déconnection du Négron canalisé dans un bief ne permettant plus l'alimentation du marais, le site s'est reconnecté avec son bassin versant avec une entrée d'eau plus importante et peut à nouveau jouer le rôle propre d'une zone humide ; c'est-à-dire stocker l'eau, la retenir plus longtemps et la restituer plus lentement au Négron en aval. C'est en conséquence une bonne part des habitats, de la faune et de la flore du marais qui est impacté favorablement à ce nouvel état hydrique et qui voit ainsi réapparaître des milieux palustres recherchés ainsi que des espèces (faune et flore) se développer de façon conséquente. Ces observations, visibles à l'œil nu sur le terrain, ont pu rapidement être confirmées par les suivis naturalistes de l'année et devraient s'affirmer dans les années à venir.

Il sera également nécessaire de réaliser un suivi constant et précis de l'évolution hydraulique du site et de son influence sur la biodiversité (habitats, faune et flore), mais également sur les usages qui

peuvent être impactés à la marge (notamment pour la populiculture). L'opération reste cependant très intéressante, permettant de s'approcher toujours un peu plus de l'objectif à long terme de retrouver une zone humide fonctionnelle, mais dont il sera nécessaire d'attendre quelques années avant de pouvoir le certifier, car certains processus mettront (beaucoup) de temps avant de pouvoir se mesurer (effet filtres des eaux du Négron, réactivation d'un phénomène de turfigénèse, etc...).

• **SE2/ENS16 : Suivi des hauteurs d'eau**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : PNR LAT et CC CVL

Prestataire : Terraqua SARL et Burgeap

Depuis 2014, l'opération était réalisée en régie par le technicien du PNR LAT avec un relevé mensuel effectué grâce au réseau de 10 piézomètres posés dans le cadre de l'action SE1 en 2014 et des 4 échelles limnimétriques.

Depuis juin 2018, l'action est complétée par l'intervention d'un bureau d'étude (Terraqua). Le bureau d'étude a posé sur le site 6 sondes automatiques de relevés de niveau d'eau (3 dans des piézomètres et 3 sur des stations limnimétriques) pour avoir un suivi très fin des niveaux d'eau.

L'ensemble des données collectées sont compilées avec celles stockées depuis 2013 (première étude hydraulique sur le site) et permettent d'avoir une analyse du fonctionnement hydraulique du site entre 2013 et 2019 réalisée par le prestataire.

En 2020, la CC CVL a également demandé au bureau d'étude Burgeap une nouvelle mise à jour du modèle hydraulique actualisé en 2019 et réalisé initialement en 2014 lors de la première étude (Etude hydraulique et de plan de gestion de l'ENS du marais de Taligny). Cette nouvelle mise à jour permettra au SBNM de dresser un premier bilan de la campagne de travaux et à la CC CVL de caler les aménagements pour la mise en valeur du site.

A noter que l'étude du SBNM et les actions de restauration hydromorphologiques prévue dans le Contrat Territorial 2021-2026 permettront de restaurer la continuité écologique sur toute la partie aval du Négron et, ainsi, de mieux connecter le site du Marais de Taligny à la Vienne.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	10 jrs	7.5 jrs
CC CVL	/	10 jrs

Dépenses	Prévu	Réalisé
CC CVL	3 600 € TTC	3 600 € TTC

L'étude de suivi engagée par le PNR depuis 2018 a un double objectif :

- Permettre à la fois de dresser un état des lieux avant travaux (engagés en 2019) sur l'hydraulique du marais ;
- Définir des indicateurs qui permettront d'estimer les effets « post-travaux » sur le site.

Analyse :

Au cours de l'année 2020 il a ainsi été suivi :

- 10 piézomètres dont 3 par sonde automatique depuis juin 2018,
- 6 stations de suivis des écoulements de surface, dont 3 par sondes automatiques depuis juin 2018.

L'ensemble des relevés effectués en 2019 et tous ceux réalisés depuis 2013 (première étude hydraulique) ont été analysés et étudiés par le bureau d'étude afin de caractériser les différents

régimes hydrauliques du Négron (débits d'étiages et de crues, cartographie des zones ennoyées, etc...) pour avoir un état des lieux avant la réalisation des travaux hydrauliques.

En octobre 2019, le bilan « avant-travaux » a été réalisé et remis par le bureau d'étude au Parc. La seconde phase, constituée du suivi « post-travaux » a été engagée dans la foulée et devait se poursuivre sur 24 mois afin de mesurer l'effet des aménagements sur le marais et, si nécessaire, proposer des ajustements au besoin. Malheureusement, les retards de mise en œuvre des travaux (voir action TU1 et TU2) sur l'année 2019 et qui ne se sont terminés qu'à l'automne 2020 ont nécessité de prolonger la phase de suivi de 1 an supplémentaire pour avoir une situation hydraulique stable sur 24 mois comme initialement prévu.

De ce fait, la phase d'observation « post-travaux » ne se fera pas sur la période 2019/2021 mais sur 2020/2022 avec une livraison de l'étude attendue au plus tard en janvier 2023.

En parallèle, le suivi a quand même été réalisé afin de prendre en compte les effets des différents aménagements au cours de l'année.

Le SBNM et la CCCVL se sont ainsi servis des stations de suivi limnimétrique pour affiner le calage des aménagements sur le Négron, qui avaient engendrés sur une partie de l'année 2020 une surélévation de la nappe du marais et une inondation partielle des peupleraies communales. Ces données ont ainsi pu être retravaillées dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre demandée à Burgeap pour recalibrer le modèle hydraulique (simulation numérique des débits « HEC-ras »).

Ainsi, des corrections ont pu être réalisées sur les aménagements et leurs effets confirmés grâce aux mesures directes sur les stations de suivis.

Conclusion et préconisations :

Malgré un retard sur la finalisation de la restauration hydraulique qui nécessite un report de la phase d'observation « post-travaux », le suivi ne s'est jamais arrêté en 2020 et est même devenu essentiel.

C'est en effet le moyen le plus fiable pour mesurer les effets des travaux (Négron et le fossé central) sur les niveaux de la nappe du marais et d'affiner ainsi les calages topométriques des aménagements afin de respecter les côtes « objectifs » de restauration de la zone humide. Le SBNM et la CCCVL ont également implanté, en 2018, une station de jaugeage (équipée d'une sonde en 2020) en aval du site pour améliorer la connaissance du Bassin d'Alimentation de Captage de Pré Moreau à la Roche-Clermault (Contrat Territorial BAC de la CC CVL 2019-2026). Cette station a finalement permis également de croiser les données des stations existantes sur Taligny et consolider le réseau et les connaissances actuelles.

Le suivi réalisé depuis 2013, complété depuis 2018 par les sondes automatiques et 2 points de suivis complémentaires (ruisseau du Chavennay et un Ru près de la ZI « Pièce du marais ») permettent d'avoir un regard très précis du fonctionnement hydraulique du marais et mieux interpréter les effets des travaux hydrauliques.

Ce suivi constitue ainsi un moyen de suivi fiable, précis et essentiel à la gestion du site.



Figure 8: Le suivi des échelles limnimétriques permet d'avoir une vision très précise des effets des travaux sur l'hydraulique du marais (Photo PNR LAT)

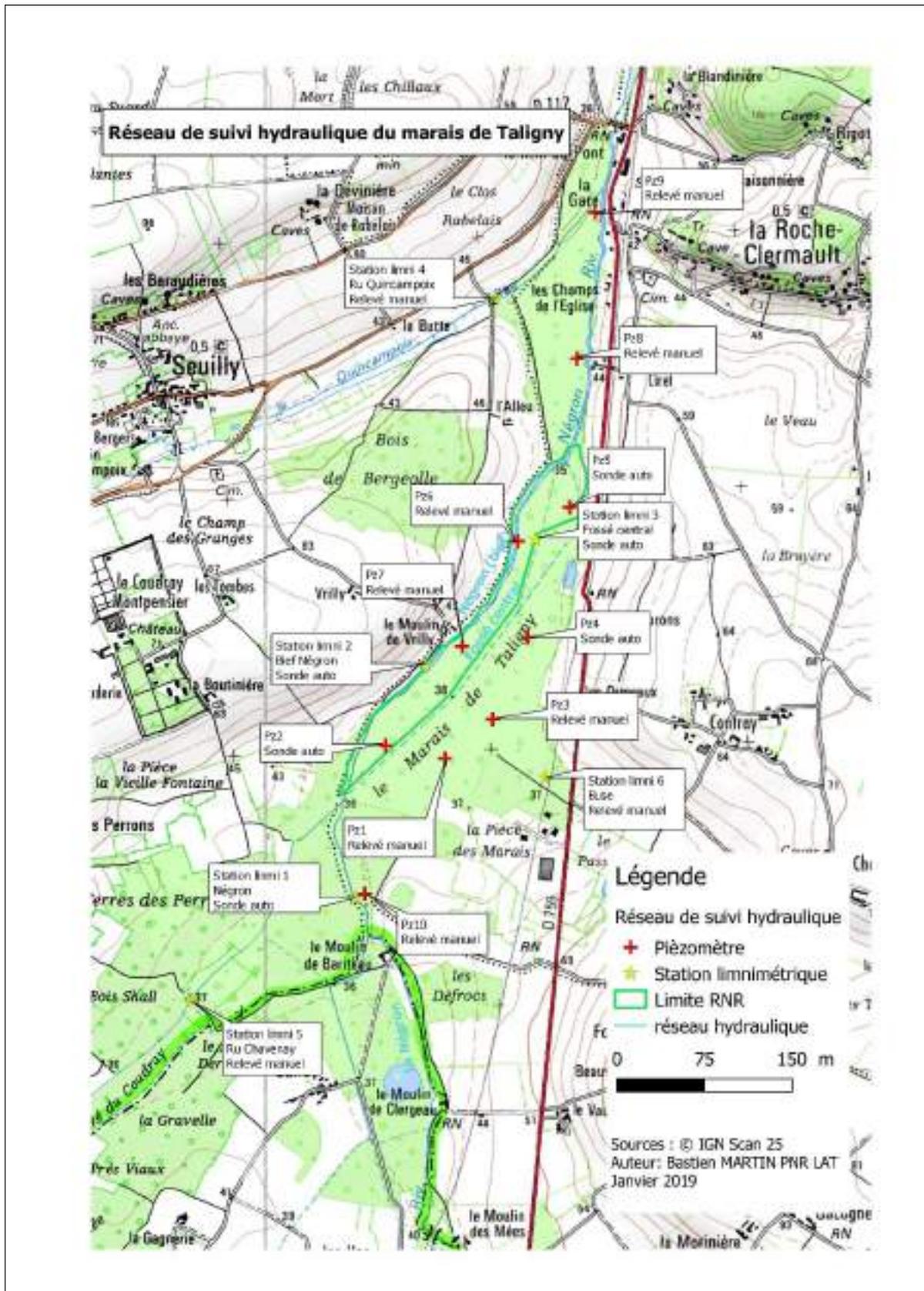


Figure 9: Localisation des stations de suivis hydraulique du marais de Taligny

II – Assurer la gestion durable d'une mosaïque d'habitats à l'échelle du marais

1) Définir et évaluer des pratiques de gestion favorables aux habitats et aux espèces sensibles

- **TE1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : CC CVL

Partenariat : GAEC Turquois

La mise en œuvre de l'action est réalisée par le conventionnement avec un agriculteur de la commune voisine de Marçay (37).

Une convention de mise à disposition gratuite des parcelles a été signée pour la période 2017 à 2020 avec le GAEC TURQUOIS.

Cette convention définit les modalités de mise en pâturage du site de Taligny en respect des recommandations de la fiche action TE1.

Ainsi, sont prévus notamment :

- La mise en place d'un pâturage extensif, limité à 20 génisses (maximum instantané) ;
- Une mise en pâture à partir du 15 avril pendant 45 jours maximum pour la parcelle 1 (rive droite du fossé central) et à partir du 15 juin au plus tard et pendant 60 jours maximum pour la parcelle 2 (rive gauche du fossé central) ;
- Pas de fertilisation ;
- Pas d'intrants et produits phytosanitaires ;
- Broyage des refus obligatoire après le 15 août.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNR LAT	1 jrs	0.1 jrs
CC CVL	Non prévu	1 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
CC CVL – broyages en régie	/	194 €

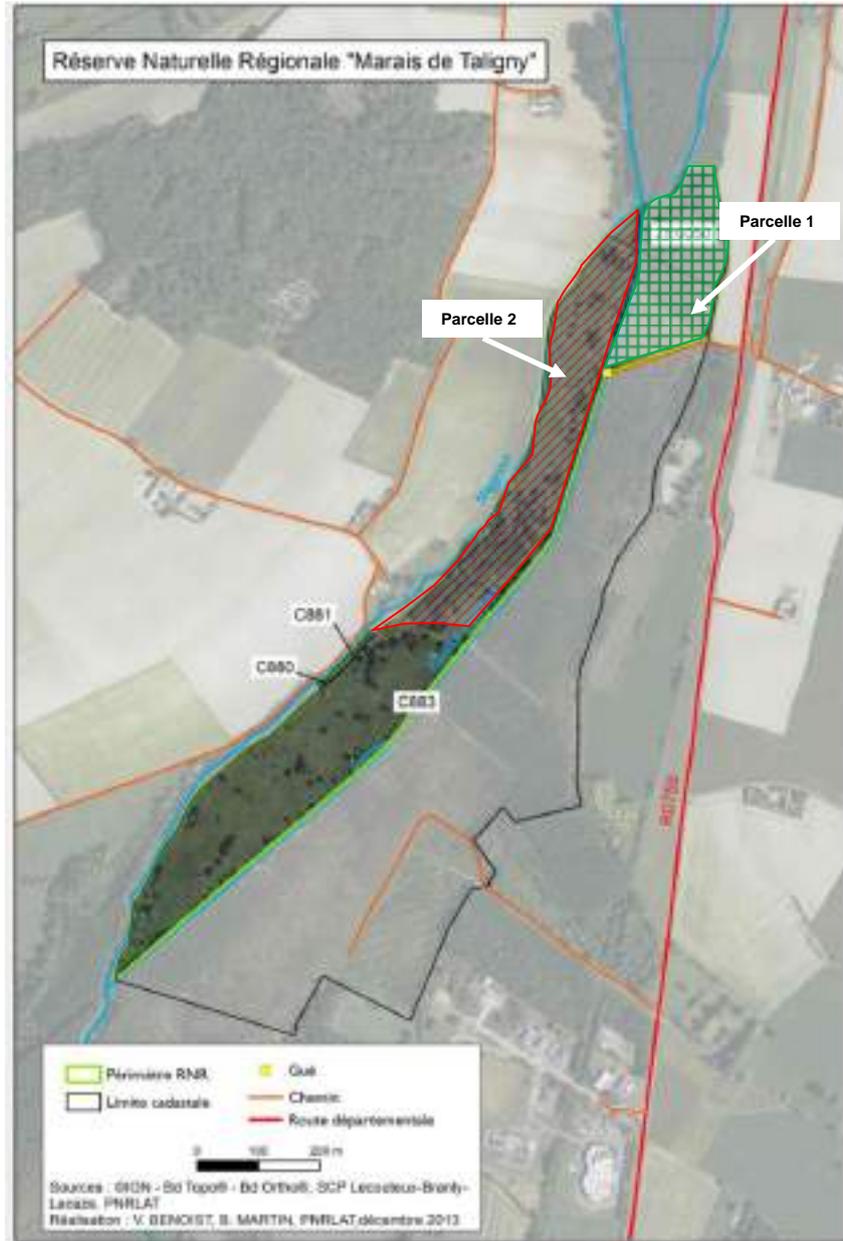


Figure 10: Localisation des parcelles pâturées

Analyse :

En raison des travaux et de l'inondation d'une partie des parcelles jusqu'en juillet 2020, le pâturage n'a pas pu être réalisé comme prévu dans la convention.

Ainsi, une vingtaine de génisses ont été mises à l'herbe sur l'ensemble des parcelles le 12 juillet et ont été retirées le 25 septembre.

Ce pâturage très tardif et très court (10 semaines seulement, contre minimum 16 semaines les autres années) a quand même été efficace sur la pression des graminées et on a pu observer en quelques semaines, dès fin août un couvert herbacé beaucoup moins dense, notamment vis-à-vis de la baldingère et des grandes graminées.

L'inondation prolongée des pâtures a également été nettement défavorable à la présence des chardons qui étaient problématiques ces dernières années.

En fort développement depuis 3 ans, les Cirses (en particuliers *Cirsium arvense* et *Cirsium vulgare*) nécessitaient une intervention par broyage (autorisée par le Comité consultatif) tous les ans. Or en 2020, la majorité des zones (en particulier sur la parcelle 2), ne présentaient plus aucun pied de

chardons. De ce fait seule une zone a nécessité un broyage réalisé par les services techniques de la CC CVL, sur les bords de la parcelle 1 qui sont les plus sec. Cela constitue une diminution très forte et notable de leurs présences, essentiellement due à l'effet des travaux hydraulique et la remontée de la nappe alluviale dans le marais.



Figure 11: Localisation des zones de Chardons broyées en 2019 et 2020 (carte PNRLAT)

Enfin, comme tous les ans, un broyage des regains à été effectué début octobre sur l'ensemble des pâtures et permet, entre autres, d'éviter l'expansion des zones de ronciers qui avaient nettement profité du pâturage tardif.

Conclusion et préconisations :

Même appliqué tardivement, le pâturage permet de maintenir les parcelles ouvertes et une diversité floristique importante qui souffrirait, sinon, de la concurrence des grandes graminées (roseau et baldingère en particulier).

La convention passée pour 4 ans avec l'exploitant définit des dates et des conditions de pâturages qui sont compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et de la faune de la réserve, mais qu'il sera sûrement nécessaire de réajuster pour les prochaines années afin de tenir compte de l'état hydrique du marais.

Dans le même temps, une réflexion sur le plan de pâturage et la remise en état des clôtures sera à aborder dans le cadre du futur plan de gestion en préparation. En effet, les zones de pâtures les plus basses sont maintenant soumises à une inondation permanente et devront être exclus.

- **TE4 : Entretien des infrastructures, sentiers et clôtures**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : CC CVL

Prestataire : Entr'aide & Solidarités – association d'insertion

Pour 2020, il était prévu de réviser une partie des clôtures et portes d'accès aux parcelles pâturées afin d'éviter la divagation des génisses et assurer le respect des rotations de pâturage.

Ces premiers travaux permettent de rattraper une situation dégradée dans l'attente de la révision d'une révision du plan de pâturage.

Cette action comprend également les opérations réalisées en régie par les services techniques de la CC CVL dont les opérations de broyages.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	/	1 jrs
PNR LAT	Non prévu	0.2 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
CC CVL - Clôtures, portes herbagères et débroussaillage et broyages	4 027€ TTC	3 890€ TTC

Analyse :

Des travaux de restauration des clôtures ont été réalisés par l'association d'insertion par l'emploi ; Entr'aide et Solidarité.

Les travaux ont permis de remettre en état :

- Les clôtures d'accès au gué franchissant le fossé central,
- Les portes herbagères du gué et d'entrée de la parcelle 1, à l'entrée du site.

Ces travaux ont été réalisés à l'automne 2020.

Conclusion et préconisations :

La remise en état du parc de clôture vieillissant, qui date de 2000-2001 est une nécessité afin d'assurer le pâturage de la réserve. Malheureusement, malgré des interventions régulières par tronçons, c'est pratiquement l'intégralité des 2 kms de clôtures qu'il va falloir réviser, voir remplacer complètement (piquets de châtaigner hors d'usage).

Aussi, une action de restauration complète du parc de clôture sera à prévoir pour le prochain plan de gestion.

- **SE3 : Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les orthoptères**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Cette action a été confiée en prestation au CPIE TVDL qui a rédigé un rapport de suivi :

- « *Suivis naturalistes de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Taligny - 2020* ».

Celui-ci a donc réalisé les suivis selon le cahier des charges et la fiche-action correspondante (SE3). Il s'agit d'un des suivis les plus anciens, effectué sur le site tous les ans depuis 2015.

Les relevés ont été effectués le 11 et 14 août 2020 par le suivi des 15 quadrats pour la flore et par le relevé de 5 transects de 50 m le 10 août 2020 pour les orthoptères.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT (avec suivi SE10 et SE12)	3 jrs	0.3 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT (intègre cout des suivis SE10 et SE12)	8 910 € TTC	8 910 € TTC

Analyse :

Flore :

Ce suivi a pour objectif de montrer l'évolution des cortèges végétaux, afin de quantifier l'impact des pratiques de gestion sur le milieu. Ce suivi réalisé tous les ans permet d'adapter les méthodes de gestion sur le marais, ces dernières étant orientées en fonction des habitats que l'on cherche à préserver.

L'année 2020 est marquée par l'impact des travaux qui a entraîné une forte réhumidification, voire une inondation sur certaines zones, des parcelles. De ce fait, les résultats des suivis dénotent une variation des communautés floristiques qui est plus imputable à ces nouvelles conditions hydriques plutôt qu'à la gestion appliquée tout les ans (pâturage en particulier). De plus, la mise à l'herbe très tardive des animaux a favorisé nettement certaines plantes, comme les graminées (roseau, baldingères, calamagrostis, etc...).

En conséquence, hormis les quadrats sud situés dans la roselière et moins impactés par les travaux, les autres quadrats ont vu pour une bonne part leur communauté végétale changer pour être dominée par des habitats à dominante de roselière à Phragmite commun, mais également des roselières à Phalaridaies, Iridaies et enfin des Magnocariçaies qui ont été largement favorisé par l'enneigement du marais ou tout du moins une forte hygrométrie du sol.

D'autre part, les relevés ont permis de noter également une forte diminution des Cirses (*C. arvensis* et *C. vulgare*), qui ont été certainement défavorisés par les conditions de sols fortement plus humides que les années passées.

Orthoptères :

Au même titre que la flore, la communauté d'orthoptères de la réserve s'est vue fortement impactée par les effets des travaux hydrauliques qui ont réhumidifiés, voir ennoyés partiellement les sols. De ce fait, les relevés de l'année 2020 dénotent une forte baisse des effectifs avec seulement 135 individus pour 8 espèces, contre 204 individus pour 13 espèces en 2019.

Cette baisse est certainement due à la présence d'eau importante sur une bonne partie de la réserve qui a sûrement compromis la reproduction en 2019 et la présence des œufs normalement présents dans le sol.

Seul l'espèce *Conocephalus fuscus* (Conocéphale commun), a dominée comme les autres années le cortège d'espèces. Cette espèce typique de zones humides a pu s'adapter plus facilement des nouvelles conditions.

L'observation de cette baisse de population s'explique donc aisément par la modification forte du marais et impactera durablement la diversité des espèces, repoussant les espèces peu adaptées aux zones humides vers les marges plus hautes et sèches des bordures du site.

Enfin, aucune nouvelle espèce n'a été contactée pendant le suivi, ce qui maintient la liste des orthoptères de la réserve à 27 espèces à ce jour.



Figure 12 : Développement d'une roselière à Iris partiellement ennoyée en bordure du fossé central (photo PNRLAT)

Conclusion et préconisations :

L'année 2020 est marquée par un très fort changement des conditions hydrauliques du marais liées à la mise en œuvre des travaux engagés en 2019 et qui se sont prolongés jusqu'à l'automne. De ce fait, le degré d'humidité des sols s'est vu fortement relevé, voire ennoyé pour une partie sur presque toute la saison estivale et a fortement impacté les communautés floristiques et les orthoptères. Cet état commence à favoriser les cortèges de zones humides et limite la rudéralisation du marais qui était observée depuis de nombreuses années, profitant notamment aux habitats et espèces patrimoniales de la réserve (développement de roselières, réapparitions de stations de *Shoenoplectus tabernaemontani*, etc...) et devrait, notamment pour les orthoptères, favoriser les espèces adaptées aux zones humides.

En conséquence de ces changements, certains aspects ou pratiques seront à réadaptées :

- Révision du parc de clôtures des bovins,
- Les conditions de chargements et les dates de mises à l'herbe devront être réadaptées selon les conditions annuelles,
- Le suivi des habitats qui seront encore amenés à évoluer dans les prochaines années,
- La recherche d'espèces patrimoniales nouvellement apparues (ou à venir) et/ou suivre leur développement avec l'apparitions de nouvelles stations favorisées par ces conditions nouvelles.

2) Lutter contre le développement d'espèces envahissantes

- **SE4 : Suivi des espèces exotiques envahissantes**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

L'action doit permettre d'assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes et déclencher au besoin une lutte préventive pour éviter leur développement.

Elle fait partie des suivis qui se font à l'occasion d'autres visites de terrain (suivi flore, suivi des niveaux d'eau etc..) et n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	0 jrs	0 jrs

Analyse :

Pour la flore, malgré une pression d'observation accrue par les nombreux suivis sur le site en 2020, aucune nouvelle espèce exotique invasive n'a été recensée et c'est particulièrement notable vu la proximité de grand foyer de Jussie sur la Vienne à quelques kilomètres.

Pour la faune, une nouvelle espèce a fait son apparition sur la RNR : le Frelon asiatique – *Vespa velutina* dont un important nid a été retrouvé dans un roncier lors d'une opération de débroussaillage.

Enfin, la présence de ragondins (*Myocastor coypus*) reste forte sur le marais et constatée de façon régulière par la présence d'individus adultes, de traces (coulées, fèces, ...) et les observations par pièges photographiques.

Aucune session de piégeage n'a été organisée depuis au moins 2 ans sur cette espèce.

Conclusion et préconisations :

Il va devenir important de mener prochainement une opération de piégeage sur la RNR et plus largement sur le reste du marais, afin de limiter le développement des ragondins qui peuvent faire des dégâts sur les cultures alentours. Un contact avec une association de piégeage locale pourrait être envisagé. La CC CVL, adhérente à la FREDON (Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Cependant, une autorisation du comité consultatif et du président de la région sera nécessaire pour mettre en œuvre cette démarche.

III – Améliorer les connaissances sur la diversité biologique du marais

Pour toutes les actions de suivis naturalistes ou d'études, celles-ci bénéficient de rapports détaillés des protocoles, prospections, analyses et conclusions répartis en 4 documents distincts :

- « *Bilan du suivi de la flore patrimoniale pour la période 2015-2020 sur la RNR du Marais de Taligny* », pour l'action SE11, réalisé par B. BESSE, stagiaire de Master 2 au PNR LAT en 2020 ;
- « *Evolution et dynamique des habitats naturels de la RNR du marais de Taligny – 2020* » pour l'action AD5 et l'action TU3, réalisé par B. BESSE, stagiaire de Master 2 au PNR LAT en 2020 ;
- « *Suivis naturalistes de la RNR et de l'ENS du marais de Taligny – 2020* » effectué par le CPIE TVDL pour les actions SE3, SE10 et SE12 ;
- « *Suivi des oiseaux nicheurs par baguage – Programme STOC-captures (MNHN) – Action SE9 - Saison 2020* » par Sylvain Courant, naturaliste.

1) Développer les connaissances sur la diversité patrimoniale de groupes taxonomiques non prospectés sur le marais

- **SE7 : Veille patrimoniale et inventaire complémentaire**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CPIE TVDL

L'objectif de l'action est de favoriser la collecte de données complémentaires sur le marais de Taligny et ainsi développer les connaissances sur la diversité patrimoniale du marais et sur des groupes taxonomiques rares ou peu étudiés (bryophytes, champignons, gastéropodes...).

Cette action est mise en œuvre au travers des différentes visites de terrain nécessaires pour les autres suivis ou par l'organisation de sorties naturalistes plus spécialement dédiées à des groupes taxonomiques.

Les observations sont saisies sur la base de données Sterne 2.0 (<http://www.sterne2.com/>), qui permet la saisie de toutes les espèces faune et flore qui peuvent être contactées sur la RNR ou autour.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 jrs	4.8 jrs

Analyse :

L'année 2020 a fait l'objet d'une très forte pression d'observation sur le marais qui s'explique par la mise en œuvre de plusieurs actions sur le site :

- La réalisation d'un stage (B. BESSE, Master 2) sur le suivi de la flore patrimoniale (SE11), la mise à jour de la cartographie des habitats et un suivi de la flore sur les carrés d'étrépages et les mares (TU3) ;
- La remise à jour du diagnostic écologique de la RNR dans le cadre de l'étude d'évaluation du plan de gestion 2015-2020 et du renouvellement du plan de gestion de la RNR sur 2022-2033 ;
- Des visites plus courantes, nécessaires au suivi des travaux et des différentes actions.

Et enfin, pour une première fois, l'organisation d'une sortie spécialement dédiée aux naturalistes locaux, a été organisée par le CPIE Touraine-Val de Loire le 8 août 2020 avec 8 participants et a permis l'observation de 84 taxons.

Ainsi, il a été saisi sur la base de données naturaliste STERNE 2.0, 1 360 données naturalistes en 2020, réparties en 331 taxons (190 de faune et 141 de flore) et 68 taxons constituent des nouvelles espèces recensées sur Taligny (voir liste en annexe 1).

Parmi ces nouvelles espèces on citera par exemple :

- *Chara hispida* L., 1753, relevé le 21/07/2020
- *Chara vulgaris* (L.) Wall., relevé le 18/05/2020
- *Dolomedes fimbriatus* (Clerck, 1758) - Dolomède des marais, relevé le 08/08/2020
- *Grus grus* (Linnaeus, 1758) - Grue cendrée, observé en vol au-dessus du marais le 17/10/2020,
- *Ischnura pumilio* (Charpentier, 1825) - Agrion nain
- *Nitella tenuissima* (Desvaux) Kützing, 1843, relevé le 22/07/2020
- *Nycticorax nycticorax* (Linnaeus, 1758) - Héron bihoreau, relevé le 03/09/2020 par piège photo,
- *Tachybaptus ruficollis* (Pallas, 1764) - Grèbe castagneux, relevé le 04/02/2020.
- *Utricularia* sp. l., 1753 Utriculaire indéterminée, le 01/07/2020 dans une mare récemment restaurée,

La découverte de 3 espèces de Characées est une première sur la réserve. Elle est une des conséquences directes des travaux de restauration hydraulique et de la création/restauration de mares et de dépressions humides (carrés d'étrépages). En effet, bien que des herbiers aquatiques de Characées avaient été mentionnés dans le diagnostic écologique de 2010, aucune espèce n'avait été identifiée et aucun herbier n'avait été relevé sur le site depuis presque 10 ans. L'effet cumulé de la présence d'une nappe d'eau de façon prolongée avec une mise à nu du sol lors des terrassements de mares a dû favoriser la germination d'oogones de Characées contenues dans le sol. Ainsi, presque toutes les mares et dépressions créées/restaurées en 2019 présentent des herbiers de Characées parfois très denses.

Un autre taxon est également réapparu sur une mare restaurée l'année passée ; une Utriculaire indéterminée (*Utricularia* sp), petite plante aquatique carnivore, dont l'espèce n'a pu être déterminée car aucune floraison n'a pu être observée. Ce genre taxonomique n'avait pas été revu depuis ... 1873 ! La seule mention provient de l'herbier du célèbre botaniste E.H. Tourlet (1908).

Enfin, une nouvelle espèce de Dolomède vient compléter la liste (trop courte !) des arachnides de la réserve : *Dolomedes fimbriatus* (Clerck, 1758) - Dolomède des marais.

Cette observation réalisée lors de la visite organisée avec des naturalistes le 8 août dernier a été faite par M. L. Palussière qui a déterminé l'espèce sur place. Ce taxon confirme la présence du genre *Dolomedes*, mais un doute persiste quant à la probable présence de la rare *Dolomedes plantarius*, observée en 2019. La question se pose de savoir si les 2 espèces sont présentes sur le site (ce qui est très rare) ou une des déterminations de ces taxons peut avoir été erronée, ce qui n'est pas impossible pour la mention de *Dolomedes plantarius* qui avait été identifiée sur photo. Une prospection spécifique sur ce genre, avec l'examen des genitalia sera nécessaire pour statuer clairement.

Enfin, on notera *Chrysoperla renoni*, une Chrysope inféodée aux milieux humides et très peu représentée en France relevée également le 8 août dernier.



Figure 13: Herbiers de characées dans une mare restaurée (Photo PNR LAT)



Figure 14 : Journée de prospection entre naturalistes bénévoles sur et autour de la RNR (N. VIVERET - CPIE TVL, Août 2020)

Conclusion et préconisations :

Les différents suivis, stages et sorties organisés sur le site ont permis de réactualiser des observations passées pour certaines de plus de 10 ans et de compléter de façon significative les listes d'espèces de la réserve qui frôle les 1 000 taxons.

L'organisation de la sortie naturaliste du 8 août dernier est également un moyen intéressant de faire connaître à la fois la RNR et d'avoir le regard de nouveaux observateurs sur le site. Ce type d'évènement serait à reproduire plus régulièrement.

2) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces patrimoniales

- **SE9 : Poursuite du protocole de suivi des oiseaux nicheurs par baguage (STOC capture - MNHN)**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : Sylvain COURANT – Naturaliste indépendant.

C'est le suivi le plus ancien réalisé sur le site. La station STOC-capture est composée de 9 filets qui sont placés dans le marais tous les printemps depuis 2013.

Pour l'année 2020, les 3 sessions de captures ont été réalisées les matinées du 7 mai, 2 juin et 2 juillet conformément aux préconisations émises dans le plan d'actions 2015-2020 de la RNR. Ces dates restent identiques d'une année sur l'autre, dans la limite de conditions météorologiques satisfaisantes (pas de pluie, pas de vent). A noter, les conditions sanitaires particulières de la première session qui s'est déroulé quelques jours avant la fin du 1^{er} confinement, en effectif très réduit avec les autorisations professionnelles des personnes présentes.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2.5 jrs	3.3 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 950 € TTC	1 950 € TTC

Analyse :

La session 2020 a permis la collecte de 149 données constituées de 127 oiseaux bagués et 22 oiseaux contrôlés (ayant déjà une bague) pour un total de 135 individus différents et 21 espèces. Pour la première fois depuis 3 ans les résultats sont en nette augmentation par rapport à 2019 (101 oiseaux) et 2018 (105 oiseaux). Cette évolution positive peut s'expliquer par les conditions clémentes de l'hiver 2019-2020 particulièrement doux qui ont été bénéfiques pour les espèces migratrices partielles et ont ainsi pu entamer leur reproduction très tôt.

Le cortège des oiseaux insectivores, inféodés aux milieux arbustifs (Fauvette à tête noire, Hypolaïs polyglotte, Fauvette grisette) reste dominant et a peu évolué malgré l'évolution des habitats en cours avec les travaux de restauration hydraulique. Ce qui n'est pas étonnant, car il faudra attendre plusieurs années avant de voir une évolution nette des populations de passereaux.

L'analyse des données de la session 2020 met en avant une nette augmentation du taux de reproduction des passereaux sur la RNR avec un ratio de 55% d'adultes pour 45 % de jeunes, c'est l'une des meilleures saisons depuis 2013. Les espèces comme le Rougegorge familier et la Bouscarle de Cetti enregistrent les résultats d'une productivité supérieure à la normale liée probablement aux conditions climatiques favorable de l'année.

Cependant, ce n'est pas le cas des passereaux migrateurs transsahariens dont la baisse des effectifs s'accroît encore cette année pour des causes qui sont sûrement externes à la réserve (conditions de migrations et d'hivernage en Afrique qui se dégradent probablement).

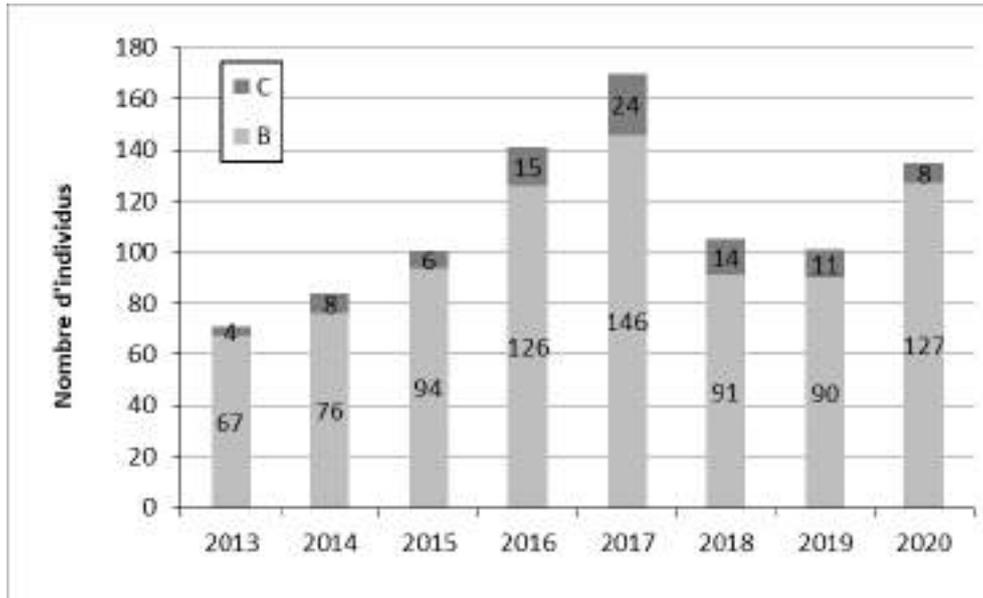


Figure 15: Evolution du nombre d'individus bagués (B, gris clair) et contrôlés (C, gris foncé) lors du STOC depuis 2013.

Conclusion et préconisations :

La nette progression du nombre de captures enregistrée en 2020 est sûrement imputable aux conditions climatiques hivernales et printanières qui ont favorisées une nidification précoce et un taux de réussite plus fort que les précédentes années.

Le site reste attractif pour la reproduction grâce à la présence de nombreux fourrés arbustifs et l'alternance avec des zones prairiales et des linéaires boisés.

Malgré une absence de pâture liées à l'inondation partielle des prairies, les graminées ne se sont pas trop vite développées et le site est ainsi resté favorable aux passereaux insectivores et les espèces des milieux ouverts.

Les importants changements engendrés par la restauration hydraulique (modification de la végétation, apparition de nouveau habitats palustres, ...) devraient permettre de favoriser la nidification d'espèces palustres (Rousserolles effarvattes, Bouscarle de Cetti, ...). Mais cette adaptation de la population de passereaux se fera sur plusieurs années et ne sera donc évaluable que dans 4 ou 5 ans. Il est noté qu'il sera important de veiller à la conservation durable d'îlots de fourrés sur tout le pourtour du bas-marais.

Enfin, la possibilité de mettre en place une seconde station STOC sur une des roselières nord ou sud du marais (selon le protocole STOC-Rozo) permettrait d'affiner la connaissance sur l'avifaune nicheuse de Taligny et d'obtenir des informations intéressantes sur ses capacités d'accueil pour des espèces inféodées aux roselières (Bruant des roseaux, Cisticole des joncs, etc ...).



Figure 16: Linotte mélodieuse, un migrateur partiel essentiellement granivore, bagué sur la RNR (photo PNRLAT)

- **SE10 : Suivi de la reproduction des amphibiens sur les zones humides**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Ce suivi avait été mis en place une seule fois en 2017 et consiste à évaluer l'intérêt de la réserve pour la reproduction des amphibiens.

Le suivi est axé sur les points d'eau stagnants de la RNR (mares, dépressions humides) mais aussi sur les zones faiblement humides.

Deux passages d'observations sont réalisés, un premier de jour avec une observation et une écoute sur place pour repérer les reproducteurs (chant, amplexus, ...) ainsi que les pontes visibles. Cette première prospection est complétée par une recherche au troubleau et la pose de nasses qui sont laissées sur place une nuit dans chaque mare suivie (8 mares en 2020). Le premier passage est complété par une visite nocturne pour écouter les chants et rechercher des individus au troubleau.

Le second passage est réalisé uniquement avec une prospection nocturne au troubleau pour repérer les espèces tardives et les larves.

Les 2 passages ont été réalisés le 7 avril et le 5 août 2020.

Analyse :

Le suivi réalisé en 2020 a mis en évidence une richesse spécifique faible en amphibien sur le site.

En effet, seul 3 espèces ont été contactées sur le site, *Rana dalmatina* (Grenouille agile), *Lissotriton helveticus* (Triton palmé) et *Pelophylax sp.* (Grenouille verte indéterminée) et une quatrième espèce a été contactée, hors protocole, sous la forme de juvénile de *Bufo bufo* (Crapaud commun).

A l'image du suivi réalisé en 2017, la diversité des amphibiens reste pauvre sur le site et représentée par peu d'individus hormis les adultes de *Pelophylax sp.* et *Rana dalmatina* (*vus hors protocole*) qui sont présents en nombre et indiquent une population correcte.

La réalisation des travaux hydrauliques a fortement impacté les niveaux d'eau sur l'année 2020 avec un possible introduction de poissons dans les mares et les milieux historiquement favorables aux amphibiens. De ce fait, il est possible qu'une prédation de la faune piscicole ait impacté la

reproduction des tritons et grenouilles, que ce soit au stade œufs, larves ou même juvéniles et adultes. Enfin, une part importante des mares ont été créés ou restaurés dans la même période et il faudra attendre quelques années pour que l'habitat se reforme avec la végétalisation des berges et du fond qui amélioreront les conditions d'accueil (support de pontes, caches, ressource alimentaire, ...).



Figure 17: Grenouille verte indéterminée (*Pelophylax* sp.), le taxon le plus répandu sur la RNR en 2020 (Photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

De façon surprenante et malgré les précautions d'intervention (périodes sensibles évitées, entretien des mares avec conservation d'une partie de la végétation) la mise en œuvre des travaux hydrauliques sur l'ensemble de la réserve a eu un effet plutôt négatif dans un premier temps pour les populations d'amphibiens. En effet, la remontée de la ligne d'eau à favorisé l'introduction de poissons prédateurs dans des mares parfois dénudées de végétation lié à leur curage ou leur création.

Cet état devrait néanmoins s'atténuer et la stabilisation de niveau d'eau avec une revégétalisation des mares devrait rapidement favoriser la présence des amphibiens sur le site.

Les relevés de 2020 ont également mis en avant une augmentation des populations de *Pelophylax* sp. Ces grenouilles vertes ont été favorisées par la présence de grandes zone inondées et semblent exploiter tout le site. Le cas des Grenouilles agiles semble similaire, mais de façon plus discrète, car la majorité des observations ont été faites hors protocole.

Enfin, des mares en périphérie du site restent déconnectées du réseau hydraulique, et donc des poissons, et représentent des sites très intéressants. Elles seront donc à surveiller.

Il sera donc important à l'avenir, que les prochains entretiens de mares (ou de création) soient échelonnés dans le temps et l'espace afin de ne pas impacter en une seule fois l'intégralité des peuplements amphibiens et la création de nouvelles mares devra se faire au maximum sur des partie hautes ou déconnectées du réseau hydraulique pour éviter l'introduction de poissons.

- **SE11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

L'action consiste à suivre l'état de conservation des espèces patrimoniales et essentiellement les espèces floristiques jugées à haute valeur patrimoniale dans le diagnostic écologique de 2010.

Cette action est réalisée tous les ans depuis 2015 par une visite de terrain sur 2 journées sur l'ensemble des stations connues issues de la cartographie de 2010.

Pour l'année 2020, afin de réaliser un bilan complet de ce suivi, le sujet a été confié à un étudiant de niveau Master, M. Benjamin BESSE, stagiaire au PNR de mars à septembre 2020.

Ce dernier a réalisé le suivi de la flore patrimoniale sur l'ensemble de la réserve et réalisé un bilan de l'évolution de chaque espèce recensée depuis 2015.

Un rapport a été rédigé ; « Bilan complet du suivi de la flore patrimoniale pour la période 2015-2020 sur la RNR du marais de Taligny ». Les prospections de terrain ont été réalisées sur différentes sorties entre mai et août 2020 et avec la présence de MM. Guillaume DELAUNAY et Bastien MARTIN.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT (hors temps stagiaire)	2.5	5.1 jrs

Analyse :

Le travail réalisé par M. BESSE a permis de faire un bilan et une synthèse de l'ensemble des données collectées sur la flore patrimoniale de la réserve depuis le 1^{er} suivi en 2015.

Ainsi, toutes les données numérisées et géoréférencées depuis le début, ont pu être compilées et retravaillées pour former sur chaque espèce (8) :

- Une carte de localisation par maille de 20mX20m des stations de présence et de leurs occurrences (présence occasionnelle à permanente).
- Une analyse de l'évolution des populations depuis 2015 basée, selon les espèces, par un suivi surfacique ou quantitatif (nombre de pieds)
- Des préconisations de gestion avec des solutions techniques facilement adaptables sur le terrain.

Les espèces analysées sont :

- La Marisque *Cladium mariscus* ;
- L'Euphorbe poilue *Euphorbia illirica* ;
- Le Jonc subnoduleux *Juncus subnodulosus* ;
- L'Œnanthe de Lachenal *Oenanthe lachenalii* ;
- Le Pigamon jaune *Thalictrum flavum* ;
- La Samole de Valérand *Samolus valerandi*
- Le Jonc des chaisiers glauque *Schoenoplectus tabernaemontani* ;
- La Zanichellie des marais *Zannichellia palustris*

Le suivi de l'année 2020 aura également été marqué par l'impact des travaux hydrauliques qui ont également eu un effet sur la répartition des espèces de la flore patrimoniale du marais.

Ainsi, les prospections de l'année 2020 ont pu mettre en avant une augmentation assez nette de certains taxons comme *Schoenoplectus tabernaemontani* et *Juncus subnodulosus* qui ont tous les 2

été favorisés par la remontée de la nappe alluviale. Ce qui est très intéressant pour *Schoenoplectus tabernaemontani*, car c'est l'espèce la plus patrimoniale de la RNR (protection régionale, classé VU sur la liste rouge régionale, seulement 3 stations connues sur le département).

Les travaux menés sur les mares et les carrés d'étrépages ont également été favorables pour 2 autres espèces ; *Samolus valerandi* qui a pu profiter des surfaces de sol dénudées (bords de mare, zones décapées par les travaux) et *Zanichellia palustris* qui a été retrouvée sur les mares restaurées et la nouvelle confluence créée au nord de la réserve. Il s'agit de la première observation depuis 2015, car elle avait souffert des mares trop rapidement asséchées (atterrissement prononcé au cours des dernières années).

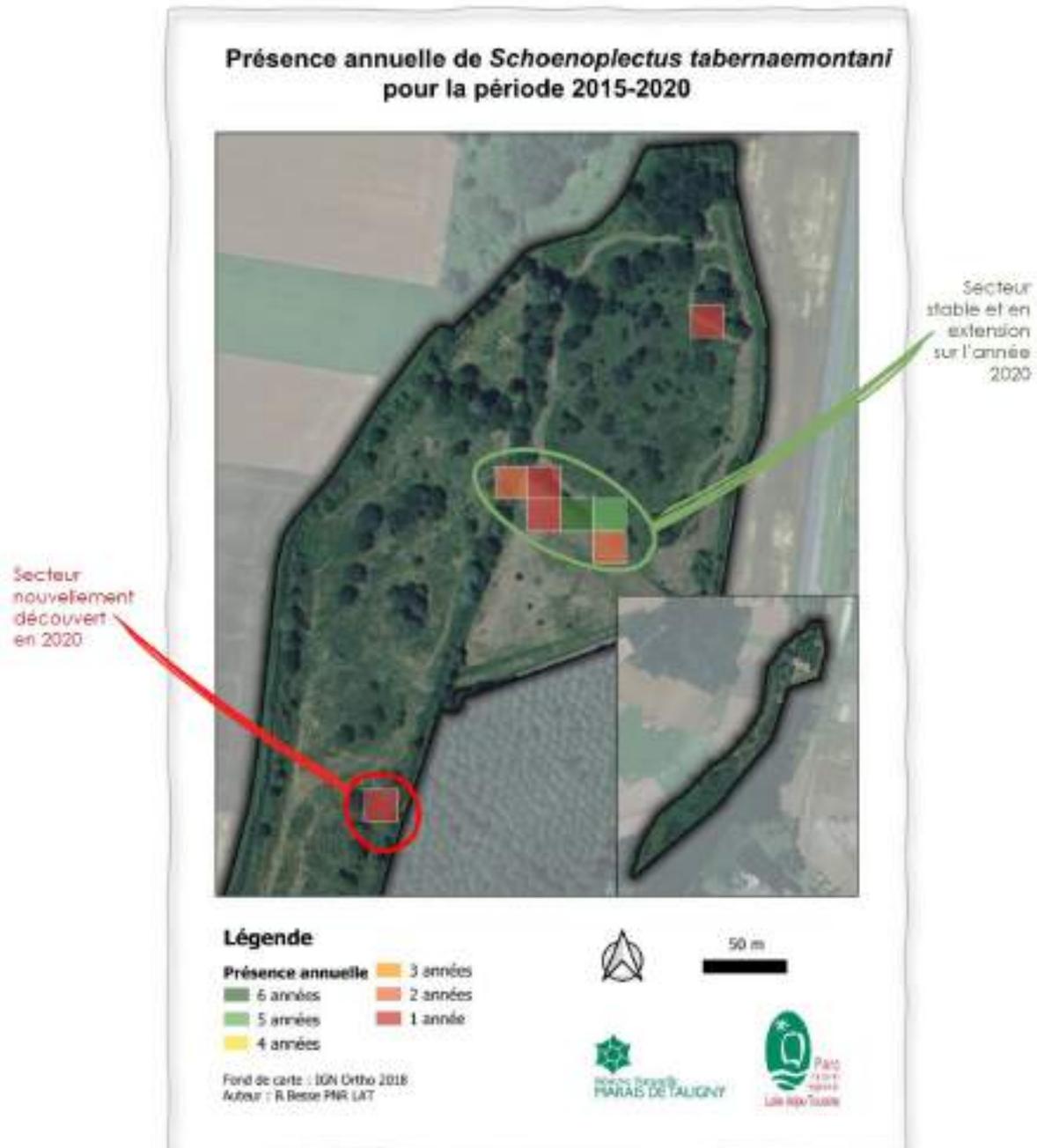


Figure 18: Exemple de la carte de répartition de *Schoenoplectus tabernaemontani* (B. BESSE, 2020).



Figure 19: A gauche ; Station de Jonc des chaisiers glauque au sein d'une Iridiaie inondée – A droite ; inflorescence de *S. tabernaemontani* (Photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

L'analyse du suivi de la fore patrimoniale, effectuée entre 2015 et 2020, a permis de mettre en avant une évolution stable ou positive de 5 des 8 taxons étudiés (*Schoenoplectus tabernaemontani*, *Euphorbia illirica*, *Cladium mariscus*, *Oenanthe lachenalii*, *Juncus subnodulosus*, *Zannichellia palustris*).

Samolus valerandi connaît des effectifs très variables et plutôt en baisse sur les dernières années, qui est du essentiellement au caractère pionnier de celle-ci et qui supporte mal la compétition végétale. Cependant, sa réapparition en nombre, suite aux travaux, confirme la capacité de l'espèce à revenir aussitôt que les conditions le permettent (sol dénudés, vases exondées, ...) et donc la présence d'un stock de graines contenu dans le sol.

Toutefois, certaines populations restent fragiles (*Schoenoplectus tabernaemontani*, *Cladium mariscus*) et les bons résultats de l'année 2020 seront à suivre pour confirmer les effets positifs de la restauration hydraulique.

L'étude met en avant des préconisations pour les prochaines années, notamment sur la mise en œuvre du suivi avec une date de 1^{er} passage plus précoce pour mieux détecter *E. illirica* et éviter les confusions avec *E. platyphyllos* et le second passage concentré sur *S. valerandi* et *O. lachenalii*. Enfin des préconisations de gestion sont proposées, en particulier sur la mise en œuvre du pâturage.

En effet, ce dernier s'est révélé favorable pour au moins 2 espèces (*Euphorbia illirica*, *Juncus subnodulosus*), mais plus ou moins défavorable pour 4 autres (surtout *Thalictrum flavum* et *Cladium mariscus*). Il est ainsi proposé de tester sur les zones de présence de l'espèce une mise en exclos et/ou une fauche exportatrice plutôt qu'un pâturage.

De même, la gestion de la prolifération des chardons, contenue jusqu'ici par broyage, doit se faire au maximum sur les zones infectées afin de ne pas impacter les autres espèces et éviter l'enrichissement du milieu (produit de broyage laissé sur place).

- **SE12 : Définition et mise en place d'un protocole de Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF).**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Mis en place pour la première fois en 2015, et reconduit en 2017 le STERF vise à améliorer la connaissance de l'état des peuplements de Rhopalocères (papillons de jour) de la réserve tant sur leur diversité que leur abondance.

Le suivi est basé sur un protocole établi en 2015 : 9 transects ont été définis sur différents secteurs de la réserve et sont prospectés 4 fois dans l'année, sur des périodes similaires aux précédents suivis. Sur chaque transect, l'observateur note l'ensemble des lépidoptères qu'il observe (ou capture au filet) sur un rayon d'environ 2-3 mètres. L'inventaire se veut qualitatif (nombre d'espèces) et quantitatif (abondance relative de chaque espèce).

Pour 2020, les prospections ont été réalisées le : 19/05/2020, 22/06/2020, 22/07/2020 et 27/08/2020.

Analyse :

Pour 2020, ce troisième suivi a permis de recenser **20 espèces pour 196 données**. Cinq nouvelles espèces ont pu être recensées (certaines hors protocoles) et permet d'établir la liste des Rhopalocères de la réserve à **33 taxons**.

L'inventaire met en avant une diversité spécifique moyenne (20 espèces sur 2020) et relativement mal équilibré car seulement 3 espèces dominent le peuplement : le Tircis – *Pararge aegeria*, la Piéride de la Rave – *Pieris rapae* et le Myrtil – *Maniola jurtina*.

Le cortège ainsi relevé correspond plus à celui des milieux ouverts et boisés et peu à celui des zones humides. Les nombreux fourrés et zones « riches » avec des brassicacées et des espèces nitrophiles comme les orties, présents en bordure de la réserve, sont ainsi très favorables pour ces Rhopalocères. Malheureusement, on ne retrouve pas encore la diversité spécifique aux zones humides qui était relevé il y a 50 ans par un naturaliste local avec la présence de *Maculinea alcon* – Azuré des mouillères ou de *Euphydryas aurinia* – le Damier de la Sucisse. Preuve que les effets des anciens travaux de drainage seront longs à rattraper pour ce groupe.

De plus, les effets des travaux hydrauliques, cumulés à une météo peu clémente pour les Rhopalocères au printemps 2020 (printemps chaud mais suivi de forts épisodes pluvieux), a engendré une chute des effectifs notable due à l'ennoiement des parcelles les plus basses et la perte des chenilles ou œufs situés au ras du sol.



Figure 20: Flambé (*Iphiclides podalirius*), nouvelle espèce recensée en 2020 sur la RNR (Photo PNRLAT)

Conclusion et préconisations :

Le suivi réalisé en 2020 a confirmé les tendances déjà relevées en 2015 et 2017 avec un cortège déséquilibré d'espèces assez ubiquistes et relativement communes où les espèces caractéristiques des zones humides font défaut. Ces résultats confirment les effets négatifs des travaux réalisés dans la seconde moitié du XXème siècle qui ont engendrés un assèchement prononcé du site et un déséquilibre de la végétation. En effet, des relevés d'un naturaliste local réalisé peu avant les travaux de drainage démontre des peuplements de Rhopalocères exceptionnel mais aujourd'hui disparus.

La restauration hydraulique engagée en 2019-2020 permet d'espérer voir un rééquilibrage des populations avec, on l'espère, la réapparition d'espèces inféodées aux zones humides. Mais ces effets n'interviendront que sur le long terme, le temps que le milieu se stabilise.

Enfin, la gestion des dernières années, qui consistait à maintenir un paysage ouvert par la mise en place d'un pâturage et des broyages localisés (à effectuer avec prudence sur les chardons) semble néanmoins porter ces fruits en favorisant la présence des Rhopalocères. Le pâturage est donc à maintenir même si la gestion des regains et des chardons par broyage peut avoir un impact sur les chenilles. Les effets des travaux hydrauliques modifieront la végétation sur place et il est fort possible d'observer prochainement un recul des zones prairiales sur les bordures hautes du marais pour laisser apparaître de nouvelles espèces floristiques au centre de la réserve. Ce qui pourra être bénéfique aux papillons qui pourront exploiter ces nouveaux habitats si des espèces mellifères s'y développent.

IV - Concevoir et animer une stratégie de valorisation du marais, et favoriser l'appropriation de la RNR par la population locale

Dans l'attente de l'achèvement des travaux de restauration hydraulique du marais, le projet de création d'un sentier ambitieux destiné à rendre accessible l'ensemble du marais au public a dû être reporté. A ce jour, aucun aménagement spécifique n'a encore été créé sur la réserve et seul un sentier « rustique » a été créé en 2019 par une simple fauche sur la partie nord de Taligny, hors réserve, pour accueillir un public désireux de découvrir le marais.

Ainsi, en attendant de pouvoir organiser une véritable stratégie d'animation sur la valorisation du marais, quelques sorties naturalistes ouvertes au public ou avec des étudiants sont organisées ponctuellement.

- **PI3 : Développement d'un programme d'animation à destination du grand public et PI4 : Développement de projets éducatifs**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL, CPIE TVDL et PNR LAT

Prestataire : CPIE TVDL

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	/	0.5 jrs
PNRLAT	1 jrs	0.4 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
CC CVL (convention avec le CPIE)	3 500€ TTC	2 250€ TTC

Sans qu'un véritable programme d'animation ou de vrais projets éducatifs soient créés pour découvrir la RNR de Taligny, plusieurs sorties ont été organisées dont une partie dans le cadre d'une convention passée entre la CC CVL et le CPIE TVDL.

Il a ainsi été réalisé en 2020 :

- - Mercredi 5 août : sortie réseau de bénévoles naturalistes sur la flore de zone humide : 5 personnes
- Mercredi 26 août : Sortie à la découverte du marais "dans les coulisses du marais",
- 2 sorties avec les étudiants du DUT Génie de l'environnement de l'IUT de Tours, le 7 et 10 septembre encadrée par le CPIE TVDL (environs 30 personnes) ;
- Une animation avec les étudiants en ingénierie des zones humides de l'Université de Tours le 7 octobre, pour une visite portant sur la gestion de la RNR et la découverte de sa flore (environ 15 étudiants) encadrée par le PNR LAT ;
- Un chantier participatif a également été organisé le samedi 17 octobre avec comme objectif de créer une clôture végétale autour d'une nouvelle mare. Le chantier organisé par le CPIE TVDL à réuni 8 personnes qui se sont mises à l'œuvre pour planter des piquets et tresser avec des branchages une clôture naturelle afin d'éviter que les génisses ne piétinent la nouvelle mare et ses berges. Ce chantier efficace à abouti à une très belle réalisation et dans une bonne ambiance. Nous remercions les organisateurs et participants.



Figure 21: Chantier bénévole de création d'une clôture végétale autour d'une nouvelle mare (Photo CPIE TVDL)

- **AD4 : Gestion administrative et financière de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR 2015-2020**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC CVL et SBNM

Cette action repose sur le travail réalisé par les techniciens et chargés de mission en charge de la mise en œuvre du plan de gestion pour chaque cogestionnaire, à savoir :

- Pour la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire : M. David MOREL ;
- Pour le Syndicat de Bassin du Négron et du St Mexme : M. Fabien BERGE ;
- Pour le PNR Loire-Anjou-Touraine : MM Guillaume DELAUNAY et Bastien MARTIN.

L'essentiel du travail consiste à préparer les éléments nécessaires pour réaliser les appels d'offres, suivre les chantiers des travaux, préparer les dossiers administratifs indispensables à la bonne exécution des travaux, préparer les demandes d'aides financières auprès des partenaires (Conseil Régional Centre-Val de Loire, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dossiers FEADER, Agence de l'Eau), animer les réunions et rédiger les comptes-rendus, rédiger le bilan d'activité annuel et assurer une concertation régulière avec tous les acteurs du site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	12 jrs	10.6 jrs
CC CVL	Non prévu	10 jrs
SBNM	Non prévu	4 jrs

ETP= équivalent temps plein

Analyse :

L'administration de la réserve et la mise en œuvre des actions du plan de gestion demande un temps de préparation et de suivis important pour les cogestionnaires. Les réunions de concertations et de préparations ainsi que les montages administratifs et financiers qui doivent être présentés aux multiples financeurs et partenaires restent chronophages. Néanmoins, la répartition des tâches

entre le PNR et la CVL permet quand même d'avoir une répartition des tâches et chaque maître d'ouvrage gère ses montages financiers avec une concertation préalable chaque année entre les cogestionnaires et les partenaires financiers.

La préparation des comités consultatifs, les comptes-rendus et la rédaction de l'évaluation annuelle est orchestrée par le PNR LAT avec l'appui de la CC CVL et permet d'être efficace sur la réalisation des documents et l'organisation des rencontres.

Conclusion :

La cogestion de la réserve entre le PNR LAT et la CC CVL est maintenant très stabilisée dans son fonctionnement et la répartition des différentes missions. Ainsi le suivi administratif, les démarches préalables aux organisations de réunions et les concertations se mettent facilement en œuvre.

Seul bémol, le suivi comptable et des ressources humaines de la réserve reste plus compliqué, lié aux différences de fonctionnement des 2 structures et au manque de centralisation des informations pour le suivi des actions. Un fonctionnement devra être trouvé avec l'établissement d'un outil commun (type tableau de suivi numérisé et partagé) pour faciliter les échanges d'informations et les restitutions communes comme pour la présente évaluation.

• **AD5 : Evaluation et renouvellement du plan de gestion**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

L'action a pour premier objectif de réaliser une évaluation du plan de gestion 2015-2020 mis en œuvre sur l'ENS et la RNR « Marais de Taligny ». Cette évaluation doit permettre de mettre à jour les enjeux et les objectifs à long termes de la gestion de la RNR et définir les objectifs opérationnels avec les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Pour cela, il est proposé la rédaction d'un nouveau plan de gestion sur 12 années, avec une proposition d'extension de l'actuelle RNR, qui constitue l'objectif final de l'action.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	20 jrs	32.5 jrs
CC CVL	Non prévu	5 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT (frais d'étude + stage)	65 060 € TTC	8 219.10 € TTC *

* : Action en cours de réalisation, solde prévu en 2022.

Le Parc a ainsi confié au CPIE TVDL en mai 2020, la réalisation d'une étude organisée en 3 phases :

- Phase 1 – Evaluation du plan de gestion 2015-2020 de la RNR « Marais de Taligny »
Celle-ci doit permettre d'évaluer la mise en œuvre du premier plan de gestion appliqué sur la RNR et va ainsi analyser l'atteinte des différents objectifs du plan de gestion avec une analyse de chaque action mise en œuvre sur la réserve. La livraison de cette phase était prévue pour fin 2020.
- Phase 2 – Renouvellement du plan de gestion de l'ENS et de la RNR « Marais de Taligny » avec une extension de son périmètre.
Cette seconde phase doit prendre en compte la réactualisation des enjeux issus de l'évaluation de la phase 1 ainsi qu'une actualisation du diagnostic écologique et socio-économique. Dans cette phase, une proposition d'extension du périmètre de la RNR sur les parcelles communales au nord du marais est proposée (environ 15 ha). Cette phase 2 doit

permettre d'aboutir à l'écriture d'un nouveau plan de gestion sur 12 années (2022-2033) avec des objectifs à long termes (OLT) et des objectifs opérationnels (OO) réactualisés accompagnés d'un projet de valorisation du site. Livraison estimée mi-2021.

- Phase 3 : Ajustement du nouveau plan de gestion après consultation.
Après la validation par le comité consultatif du nouveau plan de gestion de la RNR, le document est déposé auprès des services de la Région Centre-Val de Loire pour être soumis à l'avis auprès du Préfet et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).
Suite à cette consultation, des remarques portant sur le contenu des actions peuvent être formulées. Un ajustement du plan de gestion sera alors réalisé.

Analyse :

Un marché avec le CPIE TVDL a été signé le 18 mai 2020 pour la mise en œuvre de l'étude et l'engagement successif des phases 1 et 2.

En plus de l'analyse des actions mises en œuvre durant le 1^{er} plan de gestion, des consultations ont été organisées par le CPIE sous la forme d'un questionnaire et si possible d'un rendez-vous auprès de nombreux acteurs du site; élus locaux, techniciens des collectivités (Syndicat, communauté de communes, département, régions), Office national des forêts, mais également usagers (pêcheurs, chasseurs, ...), pour connaître leur avis sur l'actuelle réserve et leurs souhaits pour le futur plan de gestion.

En parallèle, un travail important de mise à jour du diagnostic écologique de l'actuelle réserve et du périmètre d'extension a été effectué. Une nouvelle cartographie des habitats a été faite, notamment avec le travail de B. BESSE (stagiaire au Parc) en complément du CPIE et la liste complète des espèces a été retravaillée afin d'intégrer les nouveaux taxons découverts ces dernières années. Au total, le périmètre de la RNR et de son projet d'extension a permis de dresser une liste de 1 039 taxons.

Un comité de pilotage (COFIL) de l'étude a été désigné, il regroupe l'ensemble des membres du comité consultatif de la réserve auquel des nouveaux acteurs ont été intégrés (chasseurs, associations, ...). Deux autres comités de travail ont été réunis au préalable. Le premier, le « comité technique », a travaillé sur l'évaluation du plan de gestion 2015-2020 et la nouvelle déclinaison des enjeux/objectifs du futur plan de gestion. Le second dénommé « comité de valorisation » a travaillé sur le projet d'ouverture du site au public et la définition d'un sentier de découverte du marais.



Figure 22: Visite sur site du comité consultatif de la réserve le 11 mars 2020 (photo PNR LAT)

Conclusion :

Ces groupes de travail réunis régulièrement conjugués à l'investissement de nombreux acteurs (cogestionnaires, techniciens, élus, ...) et au travail du CPIE a permis de rédiger l'évaluation complète du plan de gestion 2015-2020 qui a été présentée et validée en COPIL le 10/12/2020, achevant la phase 1 de l'étude.

Dans le même temps, l'élaboration du diagnostic écologique et socio-économique du futur plan de gestion a permis de définir une nouvelle déclinaison des enjeux et des objectifs de la future réserve (voir annexe 2) elle-même validée par le COPIL en décembre. De ce fait, le travail de définition des nouvelles opérations et du calendrier de mise en œuvre va pouvoir être engagé dès le début 2021 avec, en parallèle, l'écriture et la définition du projet de valorisation de la réserve (choix du tracé, définition des aménagements et écriture d'un scénario d'interprétation).

La perspective d'avoir un plan de gestion pour la RNR et l'ENS du marais de Taligny abouti à la fin 2021 permet d'envisager d'avoir ainsi une réserve étendue (de 20 à 35 ha) avec un nouveau document de gestion pour le printemps 2022.

- **PO1 : Surveillance du site.**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC CVL, SBNM et OFB.

La surveillance du site est réalisée dans le cadre des différentes visites réalisées sur place pour toutes les opérations de suivis, d'études ou de travaux.

L'objectif est de veiller à ce qu'aucune dégradation ou activité nuisible au site ne se développe sur la réserve en respect du règlement propre à la RNR.

Les cogestionnaires ne disposant pas d'agents commissionnés pour effectuer les missions de police de l'environnement en cas d'infraction, c'est l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui est alors contactée.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	0 jrs	0.6 jrs

En 2020, aucun cas majeur, hormis quelques déchets abandonnés en périphérie du site, n'a été constaté et a nécessité une intervention de la police de l'environnement.

Dans le cadre de cette action, un travail a également été réalisé avec la commune, les chasseurs et la région pour mettre en place une opération de battue de régulation des sangliers sur la réserve.

En effet, dans le cours de l'année 2020, une nette augmentation des indices de présence d'une ou plusieurs compagnies de sangliers ont été relevés tout au long de l'année. Des traces de nombreux individus, des clichés pris au piège-photo et des observations directes en pleine journée par les agents intervenants sur le terrain, attestent d'une activité croissante et permanente des sangliers sur le site avec des observations de jeunes marcassins.

Face à ce constat, et avant d'avoir des dégâts sur les cultures très proches, il a été demandé par la société de chasse locale d'intervenir pour réaliser une battue de régulation dans l'hiver 2020-2021. Ainsi, en respect du règlement de la réserve, une démarche de consultation du comité consultatif a été réalisée par mail fin octobre et une délibération a été prise par la commune de la Roche-

Clermault pour demander au Président de la région Centre-Val de Loire, la prise d'un arrêté permettant la mise en œuvre de battue de régulation des sangliers.

Cet arrêté (voir en annexe 3) a été pris le 23/12/2020 et permet la réalisation d'une régulation des sangliers avec les conditions suivantes :

- Interdiction d'organiser des battues sur les périodes sensibles entre le 1^{er} mars et 15 août de chaque année, avec une possibilité d'intervenir jusqu'au 31 mars sur demande exceptionnelle et uniquement en cas de dégâts constatés et avérés sur des parcelles agricoles contigües à la réserve,
- 3 journées de régulation maximum par année civile,
- Demande d'autorisation de battue délivrée par la commune, sur demande écrite de la société de chasse, au minimum 4 jours ouvrés avant la date prévue,
- Autorisation délivrée par la commune après avoir pris l'avis des cogestionnaires (PNR et CC CVL),
- Les résultats de la battue doivent être transmis à la mairie et aux cogestionnaires dans les 15 jours.

Une battue devrait être réalisée au début de l'année 2021.



Figure 23: Photo prise au photo-piège d'un sanglier sur la réserve. Les observations se sont multipliées en 2020 (Photo PNR LAT)

C – Synthèse des actions 2020

Opérations annuelles initialement prévues pour 2020	Code	Réalisation
Travaux hydrauliques sur le fossé central	TU1	Complète
Travaux hydrauliques sur le Négron	TU2	Complète
Suivi des hauteurs d'eau	SE2/ENS16	Complète
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin	TE1	Complète
Entretien des infrastructures, sentiers et clôtures	TE4	Complète
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	SE3	Complète
		Complète
Suivi des espèces exotiques invasives	SE4	Complète
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	SE7	Complète
Poursuite du protocole de suivi des oiseaux nicheurs par baguage (STOC)	SE9	Complète
Suivi des Amphibiens	SE10	Complète
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	SE11	Complète
Suivi des papillons de jour (STERF)	SE12	Complète
Gestion administrative et financière de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR 2014-2019	AD4	Complète
Evaluation et renouvellement du plan de gestion	AD5	Partiellement
Conception, diffusion et promotion de support de communication	PI2	Partiellement
Développement d'un programme d'animation à destination du grand public	PI3	Partiellement
Surveillance du site	PO1	Partiellement

Opérations réalisées en 2020	Code	Maitre d'ouvrage	Intervenant	Coût total (en € TTC)	Temps suivis (jours)
Travaux hydrauliques sur le fossé central	TU1	SBNM	Joly Sarl	170 269.16€	105 (SBNM)
Travaux hydrauliques sur le Négron	TU2	SBNM	Joly Sarl + Entraides		15 (CVL) 3.2 (PNR)
Suivi des hauteurs d'eau	SE2/E NS16	PNR LAT/ CC CVL	Terraqua et Burgeap	3 600€	10 (CVL) 7.5 (PNR)
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin	TE1	CC CVL	CCCVL/PNR/élèveur		1 (CVL) 0.1 (PNR)
Entretien des infrastructures, sentiers et clôtures	TE4	CC CVL	Entr'aide, régie CVL	3 890€	1 (CVL) 0.2 (PNR)
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	SE3	PNR LAT	CPIE TVDL	8 910€ (avec SE10 et SE12)	0.3 (PNR)
Suivi des espèces exotiques invasives	SE4	PNR LAT	CPIE TVDL	/	/
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	SE7	PNR LAT		/	4.8 (PNR)
Poursuite du protocole de suivi des oiseaux nicheurs par baguage (STOC)	SE9	PNR LAT	S. COURANT	1 950 €	3.3 (PNR)
Suivi des Amphibiens	SE10	PNR LAT	CPIE TVDL	Voir SE3	Voir SE3
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	SE11	PNR LAT	CPIE TVDL	/	5.1 (PNR)
Suivi des papillons de jour (STERF)	SE12	PNR LAT	S. COURANT	Voir SE3	Voir SE3
Gestion administrative et financière de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR 2014-2019	AD4	CC CVL /SBNM/PNR LAT	CC CVL /SBNM/PNRLA T	/	10 (CVL) 4 (SBNM) 10.6 (PNR)
Evaluation et renouvellement du plan de gestion	AD5	PNRLAT	CPIE TVDL	8 219.10 € TTC	32.5 (PNR), 5 (CVL)
Conception, diffusion et promotion de support de communication	PI2	PNRLAT			0.2 (PNR)
Développement d'un programme d'animation à destination du grand public et des scolaires	PI3/ PI4	CCCVL/PN RLAT	CPIE TVDL	2 250€	0.4 (PNR) 0.5 (CVL)
Surveillance du site	PO1	PNRLAT		€	0.6 (PNR),)
TOTAL				191 698.26€	68.8 jrs PNR, 109 jrs SBNM et 42.5 jrs CCCVL

D – Bilans financiers 2020

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire en 2020 - fonctionnement :

DEPENSES 2020			Région-RNR			Autofinancement CCCVL	
Objectifs stratégiques	Actions envisagées	Contenu	Coûts TTC	Taux aide	Montant	Taux aide	Montant
Gérer durablement les milieux naturels	Broyage d'espèces envahissantes, restauration de clôtures et débroussaillage de bosquets et ronciers	Mise en œuvre de pratiques de gestion favorables aux habitats et aux espèces sensibles	3890,00	50,0%	1945,00	50,0%	1945,00
Développer l'attrait touristique et accueillir le public	Aménagement et équipement d'un cheminement piétonnier dans le marais	Pérennisation d'un cheminement rustique	835,80	50,0%	417,90	50,0%	417,90
	Conception et installation de panneaux d'information sur le site	Panneau d'information sur le marais et sentier dans l'ENS	0,00	50,0%	0,00	50,0%	0,00
	Développement d'un programme d'animations à destination du grand public	Sorties pédagogiques grand public	2250,00	50,0%	1125,00	50,0%	1125,00
TOTAL			6975,80		3487,90		3487,90

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d’ouvrage du Syndicat des Bassins du Négron et du St Mexme en 2019 et 2020 - Investissement :

Précision, la réalisation des travaux ayant été prolongée sur 2 ans, le bilan final présente l'ensemble des dépenses et recettes sur 2019 et 2020. Un détail plus complet est reporté en annexe 4.

			FINANCEMENTS ENGAGES POUR LA PERIODE 2019-2020								
Actions ou travaux	Montants engagés		SBNM			A.E.L.B			Région Centre Val de Loire		
	Type	HT	TTC	Taux	HT/TTC	Montant	Taux	HT/TTC	Montant	Taux	HT/TTC
Dossiers réglementaires	5 305,64 €	5 732,26 €	30,0%	TTC	1 719,68 €	70,0%	TTC	4 012,58 €	0%	TTC	0,00 €
Maîtrise d'œuvre	24 600,00 €	29 520,00 €	0,0%	TTC	0,00 €	70,0%	TTC	20 664,00 €	30%	TTC	8 856,00 €
Travaux hydromorphologiques	106 540,75 €	127 344,90 €	0,0%	TTC	0,00 €	70,0%	TTC	89 141,43 €	30%	TTC	38 203,47 €
Travaux complémentaires	5 010,00 €	6 012,00 €	0,0%	TTC	0,00 €	70,0%	TTC	4 208,40 €	30%	TTC	1 803,60 €
Travaux hydromorphologiques	111 550,75 €	133 356,90 €	0,0%	TTC	0,00 €	70,0%	TTC	93 349,83 €	30%	TTC	40 007,07 €
TOTAL	141 456,39 €	168 609,16 €			1 719,68 €			118 026,41 €			48 863,07 €

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d’ouvrage du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en 2020 - Fonctionnement :

	Type dépense	Coûts HT	Coûts TTC	Région-RNR		FEADER		Autofinancement PNR LAT
				Taux aide	Montant	Taux aide	Montant	Montant
Evaluation annuelle flore et orthoptères (SE3)	Fonct.	7 425,00 €	8 910,00 €	50%	4 455,00 €	50%	4 455,00€	/
Suivi odonates (SE8)	Fonct.							
Amphibiens (SE10)	Fonct.							
STERF (SE12)	Fonct.							
STOC (SE9)	Fonct.	1 950,00 €	1 950,00 €	50%	975,00 €	50%	975,00 €	/
Stage flore et habitat	Fonct.	3 467,10 €	3 467,10 €	50%	1 733,55 €			1 733,55 €
Animation (poste PNR)	Fonct.	7 434,52 €	7 434,52 €	50%	3 717,26 €	50%	3 717,26 €	
Frais indirects éligibles (15% basé sur coûts salaires)	Fonct.	1 115,18 €	1 115,18 €			50%	557,59 €	557,59 €
Total actions 2020		21 391,80 €	22 876,80 €		10 880,81 €		9 704,85 €	2 291,14 €

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des nouvelles observations effectuées sur l'année 2020.

Taxons	Nom vernaculaire	Date	Auteurs
<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	17/10/2020	Réseau naturaliste cpie tvdl
<i>Vespa velutina</i> (Lepeletier, 1836)	Frelon asiatique	06/10/2020	D. MOREL
<i>Phlogophora meticulosa</i> (Linnaeus, 1758)	Méticuleuse (La)	10/09/2020	N. VIVERET (CPIE)
<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau	03/09/2020	B. MARTIN (PNRLAT)
<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit nacré (le)	27/08/2020	N. VIVERET (CPIE)
<i>Aelia acuminata</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise à tête allongée	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Anisosticta novemdecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à dix-neuf points	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Centrotus cornutus</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-diable	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Chorthippus brunneus</i> (thunberg, 1815)	Criquet duettiste	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Chrysoperla affinis</i> (Stephens, 1836)		08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Chrysoperla lucasina</i> (Lacroix, 1912)		08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Chrysoperla renoni</i> (Lacroix, 1933)		08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Cicadella viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Cicadelle verte	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Dicranocephalus agilis</i> (Scopoli, 1763)	/	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Dolomedes fimbriatus</i> (Clerck, 1758)	Dolomède des marais	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	Phalène picotée	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Enoplops scapha</i> (Fabricius, 1794)	/	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Eupithecia centaureata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Eupithécie des Centaurées	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Eurydema oleracea</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise verte à raies & rouges ou blanches	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Eurygaster testudinaria</i> (Geoffroy, 1785)	Punaise tortue brune	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain (l')	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	azuré porte-queue (l')	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER

<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Lixus ochraceus</i> Boheman, 1843	/	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Micrellytra fossularum</i> (Rossi, 1790)	/	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Palomena prasina</i> (Linnaeus, 1761)	Punaise verte	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Sitochroa verticalis</i> (Linnaeus, 1758)	/	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Spilosoma lubricipeda</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille tigrée (L')	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Stictocephala bisonia</i> Kopp & Yonke, 1977	Membracide bison	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Tetrix bolivari</i> Saulcy, 1901	Tétrix caucasien	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Tyta luctuosa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle en deuil (La)	08/08/2020	Y. GUENESCHEAU; L. PALUSSIÈRE; C. COROLLER
<i>Boyeria irene</i> (Fonscolombe, 1838)	Aesche paisible	06/08/2020	C. COROLLER; N. VIVERET (CPIE)
<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré (Ie), camille (Ie)	22/07/2020	N. VIVERET (CPIE)
<i>Nitella tenuissima</i> (Desvaux) Kützing, 1843	/	22/07/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Chara hispida</i> L., 1753		21/07/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Utricularia</i> l., 1753	Utriculaire sp.	01/07/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Cydnus aterrimus</i> (Forster, 1771)	/	23/06/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Episyrphus balteatus</i> (de Geer, 1776)	/	23/06/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès	22/06/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir (Ie)	22/06/2020	N. VIVERET (CPIE)
<i>Malva setigera</i> spenn., 1829	Mauve hérissée	22/06/2020	N. VIVERET (CPIE)
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	19/06/2020	G. DELAUNAY (PNRLAT); B. BESSE (PNRLAT)
<i>Bromus arvensis</i> L., 1753	Brome des champs	19/06/2020	G. DELAUNAY (PNRLAT)
<i>Quercus x streimeri</i> Heuff. ex Freyn, 1878	Chêne	19/06/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate	02/06/2020	C. COROLLER; N. VIVERET (CPIE)
<i>Oberea oculata</i> (Linnaeus, 1758)	/	02/06/2020	S. COURANT
<i>Fulica atra</i> (Linnaeus, 1758)	Foulque macroule	29/05/2020	B. MARTIN (PNRLAT)
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) rich., 1817	Orchis pyramidal	26/05/2020	B. BESSE
<i>Panorpa vulgaris</i> Imhoff & Labram, 1845	/	19/05/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Chara vulgaris</i> (L.) Wall.		18/05/2020	B. BESSE (PNRLAT)

<i>Plea minutissima</i> Leach, 1817	/	18/05/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Larus michahellis naumann</i> , 1840	Goéland leucophée	07/05/2020	S. COURANT
<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière	07/05/2020	S. COURANT
<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun	07/05/2020	S. COURANT; B. MARTIN (PNRLAT)
<i>Valgus hemipterus</i> (Linnaeus, 1758)	Cétoine punaise	07/05/2020	S. COURANT; B. BESSE (PNRLAT); B. MARTIN (PNRLAT)
<i>Armadillidium vulgare</i> (Latreille, 1804)	Cloporte commun	06/05/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Chrysomela populi</i> (Linnaeus, 1758)	Chrysomèle populaire	06/05/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Arctia caja</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille Martre	06/05/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Anisantha diandra</i> (roth) tutin ex tzvelev, 1963	Brome à deux étamines	04/05/2020	G. DELAUNAY (PNRLAT); B. BESSE (PNRLAT)
<i>Aphanes arvensis</i> (Linnaeus, 1753)	Alchémille des champs	04/05/2020	G. DELAUNAY (PNRLAT); B. BESSE (PNRLAT)
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide de nîmes	04/05/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Rhipicephalus bursa</i> Canestrini & Fanzago, 1878	/	04/05/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Sedum forsterianum</i> Sm., 1808	Orpin de Forster	04/05/2020	B. BESSE (PNRLAT)
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	04/05/2020	G. DELAUNAY (PNRLAT); B. BESSE (PNRLAT)
<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	06/04/2020	B. MARTIN (PNRLAT)
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	04/02/2020	B. MARTIN (PNRLAT)

Annexe 2 : Déclinaison des enjeux et objectifs pour le plan de gestion 2022-2033 de la réserve.



Annexe 3 : Arrêté du président de la région Centre-Val de Loire portant autorisation d'une battue de régulation sur l'espèce Sanglier.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
DMS-234500021-20201223-GA_1000_244-AR
Accusé certifié électronique
Réception par le président : 23/12/2020
Affichage : 23/12/2020
Pour l'autorité compétente par obligation



ARRÊTÉ N° SA/2020.244

PORTANT AUTORISATION D'UNE BATTUE DE REGULATION SUR L'ESPECE SANGLIER SUR LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DU MARAIS DE TALIGNY EN INDRE-ET-LOIRE

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L332-1 à L332-27, R332-15, R332-30 à R332-48, R332-68 à R332-81 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment sa quatrième partie relative aux Régions ;
- VU** la délibération n° 07.03.48 du 16 mars 2007, instaurant le cadre d'intervention régional pour le classement d'espaces naturels en Réserve naturelle régionale (RNR), modifiée le 14 mars 2014 ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional SA 2012-18 du 19 septembre 2012, instituant le comité de préfiguration du comité consultatif pour l'élaboration du plan de gestion du site du Marais de Taligny à la Roche Clermault (37) en vue de la création d'une réserve naturelle régionale ;
- VU** la délibération CPR n° 14.02.28.18 du 14 février 2014 portant création de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Taligny à LA ROCHE CLERMAULT (37) ;
- VU** la demande des gestionnaires de la Réserve naturelle régionale du marais de Taligny, adressée au Président du Conseil régional Centre-Val de Loire en date du 21 octobre 2020 sollicitant une autorisation de régulation par battue orientée sur les sangliers ;
- VU** les retours favorables obtenus auprès des membres du comité consultatif de gestion de la RNR lors d'une consultation écrite réalisée du 22 octobre au 4 novembre 2020 pour recueillir leurs avis sur la réalisation de sessions de régulation des sangliers par battue ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique ;
- VU** l'arrêté préfectoral d'Indre-et-Loire du 6 novembre 2020 qui autorise la régulation des sangliers par chasse à l'affût ou battues pendant la période du confinement ;
- VU** la délibération de la commune de la Roche-Clermault en date du 17 décembre 2020 autorisant la réalisation de battues de régulation des sangliers sur les terrains de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny ;

CONSIDERANT QUE :

la réalisation de la battue de régulation des sangliers ne porte pas atteinte aux espèces et habitats naturels qui justifient le classement du site en Réserve naturelle régionale et que la prolifération de sangliers impacte la Réserve et les terrains agricoles situés en périphérie.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La régulation des sangliers par battue est autorisée au sein du périmètre de la Réserve naturelle régionale du marais de Taligny (Indre-et-Loire).

ARTICLE 2

Les battues sont interdites dans le périmètre de la Réserve en périodes sensibles pour l'avifaune, soit du 1^{er} mars au 15 août de chaque année sauf demande exceptionnelle jusqu'au 31 mars uniquement en cas de dégâts constatés et avérés sur les parcelles agricoles contigües de la Réserve.

ARTICLE 3

La société locale bénéficiaire du droit de chasse formule par écrit, au plus tard 4 jours ouvrés avant, sa demande de date de battue au Maire de la Roche-Clermault, en adressant une copie de la demande au Parc naturel régional Loire Anjou Touraine et à la Communauté de communes Chinon Vienne Loire.

Le maire formule une réponse écrite à la société de chasse après avoir pris l'avis des cogestionnaires de la Réserve naturelle.

Par souci de réactivité, les demandes et les réponses pourront se faire par voie de courriers électroniques.

ARTICLE 4

Trois journées de régulation sont autorisées au maximum par année civile.

La commune de la Roche Clermault est l'interlocutrice de la société de chasse locale.

La société de chasse locale devra s'assurer du respect des règles de sécurité obligatoires et du respect du règlement de la Réserve par tous les participants.

La société de chasse locale transmettra les résultats de chaque battue de régulation à la mairie et aux cogestionnaires de la Réserve dans les 15 jours suivant sa réalisation.

ARTICLE 5

Le présent arrêté est valable 18 mois à compter de la date de sa publication.

Fait à Orléans, le 23/12/2020

AFFICHE LE 23/12/2020



FRANÇOIS BONNEAU

NB : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Annexe 4 : Détail du bilan financier du SBNM sur 2019 et 2020 pour les travaux de restauration :

TRAVAUX	MONTANTS ENGAGES EN 2019-2020		Montants facturés 2019	Montants facturés 2020
	HT	TTC		
Actions ou travaux	Montants engagés	TTC	TTC	TTC
Type	HT	TTC	TTC	TTC
Dossiers réglementaires S/Total 1 - demande financement	5 305,64 €	5 732,26 €	5 732,26 €	- €
Maîtrise d'oeuvre S/Total 2 – demande financement	24 600,00 €	29 520,00 €	21 300,00 €	8 220,00 €
Tvx hydromorpho	106 540,75 €	127 344,90€	45 496,08 €	81 848,82 €
Tvx complémentaires	5 010,00 €	6 012,00 €	- €	6 012,00 €
Travaux hydromorpho. S/Total 3 - demande financement	111 550,75 €	133 356,90 €	45 496,08 €	87 860,82 €
Travaux milieux S/Total 4 - demande financement	8 730,00 €	10 476,00 €	10 476,00 €	
Travaux milieux S/Total 5 - demande financement	3 390,00 €	4 068,00 €	4 068,00 €	
Restauration hydromorpho. TRAVAUX et MOE	141 456,39 €	168 609,16 €	72 528,34 €	96 080,82 €
Travaux milieux	12 120,00 €	14 544,00 €	14 544,00 €	- €
TOTAL	153 576,39 €	183 153,16 €	87 072,34 €	96 080,82 €

FINANCEMENTS ENGAGES POUR LA PERIODE 2019-2020							
SBNM		A.E.L.B		Région Centre Val de Loire		Conseil Départemental 37	
Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
30%	1 719,68 €	70%	4 012,58 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €
0,0%	0,00 €	70%	20 664,00 €	30%	8 856,00 €	0%	0,00 €
0,0%	0,00 €	70%	89 141,43 €	30%	38 203,47 €	0%	0,00 €
0,0%	0,00 €	70%	4 208,40 €	30%	1 803,60 €	0%	0,00 €
0,0%	0,00 €	70%	93 349,83 €	30%	40 007,07 €	0%	0,00 €
20%	2 095,20 €	0,0%	0,00 €	30%	3 142,80 €	50%	5 238,00 €
20%	813,60 €	0,0%	0,00 €	30%	1 220,40 €	50%	2 034,00 €
	1 719,68 €		118 026,41 €		48 863,07 €		0,00 €
	2 908,80 €		0,00 €		4 363,20 €		7 272,00 €
	4 628,48 €		118 026,41 €		53 226,27 €		7 272,00 €
SBNM	Agence de l'Eau Loire Bretagne Dossier n° 190125901		Région Centre Val de Loire Dossier N° EX006035				
Acompte	le 23/10/2019	35 280,00 €	le 08/11/2019	24 000,00 €			
Acompte	le 08/09/2020	35 280,00 €					
Solde		47 466,41 €		24 863,07 €			



GESTIONNAIRES ASSOCIES
Communauté de communes
Chinon, Vienne et Loire
32 rue Marcel Vignaud
37420 Avoine
Tél. : 02.47.93.78.00.
Fax. : 02.47.93.78.85.
Courriel : info@cc-cvl.fr



Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
Tél. : 02 41 53 66 00
Fax. : 02.41.53.66.09.
Courriel : info@parc-loire-anjou-touraine.fr

